
**COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

**MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE DE L'EAU DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Liste des annexes</i>	<i>ii</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>ii</i>
<i>Equivalences monétaires</i>	<i>ii</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>ii</i>
<i>Matrice du Cadre logique du projet</i>	<i>iii</i>
RESUME EXECUTIF	vi
1. CONTEXTE	1
1.1 Origine du Projet	1
1.2 Priorités sectorielles	2
1.3 Définition du problème	2
1.4 Objectifs	3
1.5 Bénéficiaires et acteurs	3
2. DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1 Résultats sur le long terme	4
2.2 Résultats sur le moyen terme	4
2.3 Réalisations	4
2.4 Activités	4
2.5 Risques	9
2.6 Coûts et plan de financement	9
3. MISE EN ŒUVRE	11
3.1 Donataire	11
3.2 Modalités de mise en œuvre et capacités	11
3.3 Plan de performance	11
3.4 Calendrier d'exécution	11
3.5 Acquisitions	12
3.6 Modalités de décaissement	14
3.7 Comptabilité et Audit	15
3.8 Suivi, évaluation et rapports	15
4. BENEFCES DU PROJET	16
4.1 Efficacité et Efficience	16
4.2 Durabilité	16
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	17
5.1 Conclusion	17
5.2 Recommandations	17

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Situation de la zone d'intervention
Annexe 2 : Coûts détaillés du projet (en euros)
Annexe 3 : Calendrier d'exécution du projet
Annexe 4 : Organisation institutionnelle et capacités managériales de la CEEAC
Annexe 5 : Situation des pays de l'Afrique centrale en matière de gestion des ressources en eau
Annexe 6 : Termes de référence de l'étude institutionnelle
Annexe 7 : Termes de référence des Assistants techniques
Annexe 8 : Termes de référence de l'étude de faisabilité du SIE
Annexe 9 : Termes de référence pour l'élaboration du PARGIRE

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Organes et besoins de gestion du projet
Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)
Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses
Tableau 4 : Sources de financement
Tableau 5 : Calendrier d'exécution du projet
Tableau 6 : Dispositions relatives aux acquisitions
Tableau 7 : Calendrier de décaissement

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Avril 2009)

- 1 UC = 1.12 Euro
1 UC = 736,93 FCFA
1 Euro = 655,957 FCFA
1 Euro = 1,33 USD

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AMCOW	Conseil des Ministres Africains de l'Eau
AMCOW-TAC	Comité Technique du Conseil des Ministres Africains de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CER	Communauté Economique Régionale
CF	Consultation des Fournisseurs
CIA	Consortium pour les Infrastructures en Afrique
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité
CRCGRE	Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau
DAO	Dossier d'Appel d'offres
DIPEM	Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP-CAf	Global Water Partnership-Central Africa
IPPF	Facilité pour la Préparation des Projets d'Infrastructures
LR	Liste Restreinte
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs de Millénaire pour le Développement
ONGs	Organisations Non Gouvernementales

PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARGIRE	Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIDA	Programme de Développement des Infrastructures en Afrique
SADC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Australe
SG	Secrétariat Général
SIE	Système d'Information sur l'Eau
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
TAC	Comité Technique de AMCOW
TDR	Termes De Références
UD	Unité de Démarrage
UE	Union Européenne
UICN PACO	Programme Afrique Centrale et de l'Ouest de 'Union Mondiale de la Nature
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
VAE	Vision Africaine de l'Eau

Matrice du cadre logique du Projet

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTÉE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CIBLES INDICATIVES ÉCHÉANCIER	HYPOTHÈSES / RISQUES
<u>Finalité</u>	<u>Impact</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs d'impact</u>	<u>Progrès attendus et échéancier à long terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
1- Objectif global : 1.1 Contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique et l'environnement en Afrique centrale grâce à une meilleure gestion des ressources en eau.	1.1.1 Développement socio-économique et réduction de la pauvreté assurés 1.1.2. Intégration économique régionale, paix et sécurité renforcées grâce à la coopération à travers les projets d'infrastructures transfrontalières	L'ensemble de la population vivant dans l'espace CEEAC estimée à 124 millions d'habitants	Taux de réduction de la pauvreté dans les pays membres de la CEEAC	Le taux de réduction de la pauvreté passe de 44,8% en 2009 à 35 % en 2015	<u>Hypothèse</u> Tous les programmes de développement contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'intégration économique sont mis en œuvre <u>Risques</u> - Regain des conflits dans la région et instabilité politique des pays, appartenance des pays à plusieurs CER <u>Atténuation</u> - Opérationnalisation du nouveau cadre organisationnel de la CEEAC et du Conseil Régional de Paix et de Sécurité - Renforcement de la collaboration entre les CER
<u>But du projet</u>	<u>Résultats</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs d'effets</u>	<u>Progrès attendus et échéancier à moyen terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
2- Objectifs spécifiques : 2.1 Amélioration de la gestion des ressources eau et de la protection de l'environnement grâce à la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau de l'Afrique centrale	2.1.1. Politique régionale de l'eau mise en œuvre 2.1.2. Capacités de la CEEAC à mettre en œuvre la politique régionale de l'eau renforcées	- L'ensemble de la population vivant sur l'espace CEEAC estimée à 124 millions d'habitants - L'AMCOW - Le Secrétaire général de la CEEAC - Les acteurs de l'eau des Etats membres de la CEEAC	2.1.1. Existence d'une structure de coordination de la gestion des ressources en eau au niveau régional 2..1.2. Nombre de pays et d'organisations de bassin mis en réseau 2.1.3. Existence d'un PARGIRE approuvé par les Ministres de l'eau de la CEEAC	2.1.1 L'Unité de démarrage fonctionnelle à M0+4 et CRCGRE opérationnel à la M0+26 2.1.2 Dix pays mis en réseau à la M0+26 2.1.3. PARGIRE disponible à M0+26	<u>Hypothèse</u> La contribution de la CEEAC pour le projet est augmentée et assurée dans les délais requis. <u>Risque</u> Instabilité politique et économique dans les Etats <u>Atténuation</u> Sensibilisation de la Conférence des Chefs d'Etat sur la nécessité d'accroître et de garantir le budget de la CEEAC
<u>3- Intrants et activités</u>	<u>Réalisations</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Progrès attendu et échéancier à court terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
3-1. <u>Composante 1 :</u> <u>Renforcement des capacités de la CEEAC</u> 3.1.1. Mettre en place le CRCGRE 3.1.2. Mettre en place le Système d'Information sur l'Eau	3.1.1.1. Personnel technique et d'appui recruté 3.1.1.2. Equipement du Centre en mobilier, matériel informatique et bureautique assuré 3.1.1.3. Un rapport d'étude institutionnelle disponible 3.1.2.1. Etude de faisabilité élaborée 3.1..2.2. Base de données mise en place et opérationnelle	- Le Secrétariat général de la CEEAC - Les acteurs de l'eau des Etats membres de la CEEAC - Les acteurs de l'eau des Etats membres de la CEEAC - Bailleurs de fonds et bureaux d'études	3.1.1.1. Nombre de personnel recruté 3.1.1.2. Nombre d'équipements acquis 3.1.1.3 Rapport d'étude institutionnelle 3.1.2.1. Rapport d'étude de faisabilité 3.1.2.2. Nombre d'équipements acquis pour le SIE 3.1.2.3. Rapport régional publié	3.1.1.1. 100% du personnel recruté à M0+5 3.1.1.2. 100% d'équipements acquis à M0+5 3.1.1.3. Rapport d'étude institutionnelle approuvé à M0+ 13 3.1.2.1. Etude de faisabilité disponible à M0+12 3.1.2.2. 100% d'équipements acquis à M0+ 16	Idem ci-dessus

	3.1.2.3. Un rapport régional sur le développement du secteur de l'eau publié			3.1.2.3. Un rapport régional publié à M0+25	
3.2. Composante 2 : Plan d'Action Régional de GIRE 3.2.1. Soutenir le processus GIRE dans les pays membres 3.2.2. Elaborer le PARGIRE	3.2.1.1. Huit états de lieux actualisés 3.2.1.2. Cinq feuilles de route GIRE élaborées 3.2.2.1. Un état des lieux régional élaboré 3.2.2.2. Un PARGIRE élaboré et validé 3.2.2.3. Une étude sur les infrastructures transfrontalières réalisée	- Le Secrétariat général de la CEEAC - Les acteurs de l'eau des Etats membres de la CEEAC - Les acteurs de l'eau des Etats membres de la CEEAC - Bailleurs de fonds et bureaux d'études	3.2.1.1. Rapports sur les états de lieux actualisés 3.2.1.2. Feuilles de route GIRE élaborées 3.2.2.1. Etat des lieux régional élaboré 3.2.2.2. PARGIRE élaboré et validé 3.2.2.3. Etude sur les infrastructures transfrontalières réalisée	3.2.1.1. Huit états de lieux élaborés à M0+13 3.2.1.2. Cinq feuilles de route GIRE élaborées à M0+17 3.2.2.1. Un état des lieux régional actualisé à M0+15 3.2.2.2. Un PARGIRE disponible à M0+23 3.2.2.3. Une étude sur les infrastructures transfrontalières disponible à M0+23	Idem ci-dessus
3.3. Composante 3 : Gestion du projet	3.3.1. Fonctionnement du CRCGRE et des points focaux nationaux assuré 3.3.2. Une table ronde des bailleurs de fonds organisée	- Tous le personnel du CCGRE - Le Secrétariat général de la CEEAC - Points focaux nationaux	3.3.1. Taux de satisfaction des besoins pour le fonctionnement du CCGRE et des points focaux 3.3.2. Nombre de table ronde des bailleurs de fonds organisée	3.3.1. 100% des besoins pour le fonctionnement du CCGRE et des points focaux assurés à M0+4 3.3.2. Une table ronde des bailleurs de fonds organisée à M0+25	Idem ci-dessus
Cout Total du Projet 2 263 000 Euros	<u>Bailleurs des fonds</u> FAE 1 430 000 Euros IPPF-NEPAD 490 000 Euros CEEAC 343 000 Euros		Sources d'informations : - Enquêtes et statistiques nationales et régionales - Rapports et publications internes de la CEEAC et des pays - Rapports d'avancement du projet - Rapports de suivi et d'évaluation - Rapports techniques diverses (Etat des lieux, feuilles de route, PARGIRE...) - Documents des marchés et contrats - Rapport d'achèvement du projet		

RESUME EXECUTIF

1. Origine du projet

1.1. Le point de départ du processus de développement de la GIRE en Afrique centrale est l'adoption par les Ministres en charge de l'eau en novembre 2000 de la « Vision de gestion des ressources en eau en Afrique centrale au XXIème siècle ». Parmi les temps forts de ce processus, on peut citer l'appui de l'UNEP pour la mise en œuvre de la GIRE, qui a abouti à l'adoption de i) l'état des lieux de l'Afrique centrale en matière de gestion des ressources en eau et des recommandations relatives au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC pour la coordination de la gestion des ressources en eau, ii) la Déclaration sur la GIRE par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC en 2007 et iii) la Politique régionale de l'eau et du cadre institutionnel pour sa mise en œuvre en mars 2009.

1.2. Ce processus a été accompagné par des initiatives majeures en vue du développement des infrastructures et de la GIRE en Afrique parmi les quelles on note : i) le Plan d'action à court et moyen termes du NEPAD, ii) l'étude diagnostique des infrastructures en Afrique supervisé par la Banque mondiale, iii) le Programme pour le renforcement des capacités pour les infrastructures régionales et iv) le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). Plusieurs autres initiatives visant l'amélioration de la gouvernance de l'eau telle que l'élaboration du Plan d'action de gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo ont également été développées avec le soutien de la BAD et d'autres organisations internationales, contribuant ainsi à l'amélioration de la gestion des ressources en eau en Afrique centrale.

1.3. Aussi, pour assurer la mise en œuvre de sa Politique de l'eau et harmoniser les interventions par le développement des synergies d'action dans le secteur de l'eau en Afrique centrale, le Secrétariat Général de la CEEAC a sollicité l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) et de la Facilité pour la Préparation des Projets d'Infrastructures du NEPAD (IPPF-NEPAD).

2. Le Projet

2.1. La durée du projet est de 26 mois. Son objectif global est d'améliorer la situation socio-économique et environnementale en Afrique centrale en vue de la réduction de la pauvreté, grâce à une meilleure gestion des ressources en eau. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la gestion des ressources en eau grâce à la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau.

2.2. Sur le long terme, le projet contribuera au développement socio-économique, à la réduction de la pauvreté, à la préservation de l'environnement, à l'intégration économique, à la paix et la sécurité régionale grâce à la coopération à travers les projets d'infrastructures transfrontalières.

2.3. Sur le moyen terme les résultats visés concernent la mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau et le renforcement des capacités de la CEEAC.

Les activités du projet sont organisées en trois composantes et les principales réalisations attendues sont les suivantes :

- Le personnel technique et d'appui du CRCGRE est recruté ;
- L'équipement du Centre en mobilier, matériels informatique et bureautique est assuré ;
- Un rapport d'étude institutionnelle est disponible ;
- L'étude de faisabilité est élaborée ;

- Une base de données est mise en place et opérationnelle ;
- Un rapport régional sur le développement du secteur de l'eau publié ;
- Huit états de lieux actualisés ;
- Cinq feuilles de route GIRE élaborées ;
- Un état des lieux régional élaboré ;
- Un PARGIRE est élaboré et validé ;
- Une étude sur les infrastructures transfrontalières réalisée.

3. Conclusion et recommandations

3.1. Le projet s'inscrit dans les domaines d'intervention de la FAE (Gouvernance, préparation des investissements, gestion des connaissances et suivi et évaluation) et de l'IPPF-NEPAD (préparation des projets d'infrastructures transfrontalières) ainsi que dans le cadre des missions de la CEEAC confiées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en matière de GIRE. Il est bien justifié, compte tenu de la faiblesse des capacités de la CEEAC à mettre en œuvre la GIRE et la nécessité de la doter la CEEAC d'un cadre de planification du développement du secteur de l'eau.

3.2. Le coût du projet est estimé à 2 263 000 Euros (3 010 000 USD) dont 85 %, soit 1 920 000 Euros (2 552 000 USD) seront financés par deux dons : FAE - 1 430 000 Euros (1 902 000 USD) et IPPF-NEPAD - 490 000 Euros (650 000 USD). La contribution du Secrétariat Général de la CEEAC au projet est estimée à 343 000 euros, soit 15 % du coût total du projet.

3.3. Sur la base d'une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE et IPPF-NEPAD approuvent deux dons n'excédant pas 1 920 000 Euros (2 552 000 USD) en faveur du Secrétariat Général de la CEEAC pour le financement du Projet de mise en œuvre de sa Politique régionale de l'eau, tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1. Le point de départ du processus de développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en Afrique centrale a été l'adoption en novembre 2000 de la « Vision de gestion des ressources en eau en Afrique centrale au XXIème siècle » par les Ministres en charge de l'eau. Grâce à la mise en place des programmes et facilités pour la GIRE dans les pays en développement, en exécution du Plan de mise en œuvre adopté au cours du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) tenu en 2002 à Johannesburg, le Secrétariat Général de la CEEAC et les pays membres ont bénéficié des appuis financiers et techniques divers qui ont largement contribué à la promotion de la GIRE.

1.1.2. Parmi les temps forts du processus de développement de la GIRE en Afrique centrale, on peut citer l'appui du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP) qui a abouti à i) l'adoption par les Ministres en mai 2006, de l'état des lieux de l'Afrique centrale en matière de gestion des ressources en eau¹ et des recommandations relatives au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC pour la coordination de la gestion des ressources en eau, ii) l'adoption de la Déclaration sur la GIRE par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC en octobre 2007 et iii) l'adoption de la Politique régionale de l'eau et du cadre institutionnel pour sa mise en œuvre par les Ministres en charge de l'eau en mars 2009. La société civile et les communautés de bases ont été impliquées à toutes les étapes de ce processus aussi bien au niveau régional qu'au niveau des pays. Leurs préoccupations ont été prises en compte notamment dans les stratégies de développement proposées.

1.1.3. Parallèlement à ce processus, des initiatives majeures en vue du développement des infrastructures et de la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace de la CEEAC ont été promues. En matière d'infrastructures, on peut citer : i) le Plan d'action à court et moyen termes du NEPAD, ii) l'étude diagnostique des infrastructures en Afrique supervisée par la Banque Mondiale dans le cadre du Consortium pour les Infrastructures en Afrique (CIA), iii) le Programme de renforcement des capacités pour les infrastructures régionales et iv) le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). En matière de GIRE, on note : i) le Partenariat pour le Développement des Ressources en Eau en Afrique soutenue par les Gouvernements du Canada et des Pays-Bas, ii) l'appui du Gouvernement Français pour la création d'un environnement favorable en vue de la mise en œuvre de la GIRE au Congo, en RCA et au Tchad, iii) l'appui de l'Union Européenne (UE) pour le lancement des dialogues nationaux pour la GIRE au Congo et en RCA, iv) des appuis multiformes du Global Water Partnership Central Africa (GWP-CAf) pour le renforcement des capacités en GIRE des acteurs de l'eau.

1.1.4. Outre ces initiatives, plusieurs autres projets et programmes liés à la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes naturels, au développement des infrastructures transfrontalières de mise en valeur des ressources en eau, au développement de visions partagées de gestion des ressources en eau en vue de l'intégration économique, la paix et la sécurité sont développées dans les bassins transfrontaliers partagés par les pays membres de la CEEAC (Lac Tchad, Nil, Congo, Niger, Cunene, Okavango, Kagera...) avec l'appui de la BAD, la FAE, la Banque Mondiale, l'UE, l'Agence Allemande de Coopération Technique

¹ La situation actuelle des pays de la CEEAC en matière de gestion des ressources en eau est résumée dans l'annexe 5.

(GTZ), l'UNEP, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM)...

1.1.5. Aussi, pour assurer la mise en œuvre de sa Politique de l'eau et harmoniser les interventions par le développement des synergies d'action dans le secteur de l'eau en Afrique centrale, le Secrétariat Général de la CEEAC a sollicité l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) et de la Facilité pour la Préparation des Projets d'Infrastructures du NEPAD (IPPF-NEPAD).

1.2 PRIORITES SECTORIELLES

1.2.1 La CEEAC s'est dotée d'une Vision à l'horizon 2025, dans le but de faire de l'Afrique centrale, « *un espace de paix et de solidarité, une région économiquement et politiquement unie pour un développement équilibré et auto entretenu où chaque citoyen pourrait circuler librement* ». Conformément à cette Vision, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en octobre 2007, les trois axes stratégiques d'intervention prioritaires sur lesquels la région concentrera ses efforts à l'horizon 2015. Ces trois axes sont : i) la paix, la sécurité et la stabilité (COPAX), ii) les infrastructures comprenant les transports, l'énergie, l'eau et les technologies de l'information et de la communication et iii) l'environnement. Compte tenu des développements intervenus depuis 2007, notamment la nécessité de conclure les Accords de Partenariats économiques avec l'UE et la crise alimentaire, ces trois axes ont été complétés par i) la consolidation de l'Union douanière et ii) la mise en œuvre du programme régional de sécurité alimentaire, élaboré en 2002 et adopté en 2004.

1.2.2. Au cours de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement d'octobre 2007, ceux-ci ont adopté « Une Déclaration sur la GIRE en Afrique Centrale », fixant ainsi les stratégies d'intervention dans ce domaine. En réponse à cette directive, la CEEAC a élaboré un Document de Politique régionale de l'eau qui définit les axes prioritaires d'intervention dans le secteur de l'eau qui sont : i) l'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'eau, ii) la satisfaction durable des besoins humains fondamentaux et de la sécurité alimentaire, iii) la valorisation des ressources en eau pour la production des biens économiques et iv) la préservation de l'environnement

1.3 DEFINITION DU PROBLEME

1.3.1. L'état des lieux adopté à Brazzaville en mai 2006 par les Ministres en charge de l'eau des Etats membres de la CEEAC a mis en exergue les problèmes de gestion des ressources en eau en Afrique centrale dont les principaux sont les suivants :

- *En matière de Politique de l'eau* : absence de document officiel de politique de l'eau au niveau sous-régional, au niveau des Organismes des bassins (Lac Tchad, Congo, Niger...) et au niveau de certains pays (Gabon, Guinée Equatoriale et R.D. Congo). Il convient toutefois de signaler que les politiques existantes visent essentiellement le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement.
- *En matière de législation et de réglementation* : i) absence de directives régionales et au niveau des bassins relatives à la gestion ou l'utilisation des ressources en eau et ii) absence de lois sur l'eau au Gabon, Guinée Equatoriale, R.D. Congo et Sao Tomé et Principe et faible application de celles qui existent ;
- *Sur le plan institutionnel, de la formation et de la recherche* : i) responsabilités des différents usages confiées à plusieurs ministères (Hydraulique, Energie, Environnement,

Pêche, Agriculture, Elevage, Industrie, Transports...), ii) existence de cadres de concertation et de coordination interministériels, généralement peu représentatifs et peu opérationnels (Comités Nationaux de l'Eau, Haut Comité National de l'Environnement), iii) absence de plateformes de concertation multi-acteurs, interinstitutionnelles et multisectorielles dans plusieurs pays (Angola, Guinée Equatoriale, Gabon et Tchad), iv) absence d'institutions de formation spécialisées dans le domaine de l'eau, v) absence d'institutions de recherche au niveau sous-régional chargées de la coordination et de l'harmonisation des programmes menés au niveaux des centres nationaux tels le Centre de Recherche Géographique du Congo (CERGEC), l'Institut Géographique du Burundi (IGEUBU) et le Centre de Recherche Hydrologique du Cameroun (CRH), vi) absence d'institutions opérationnelles chargées de la gestion de l'information environnementale. L'Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE) qui est supposée remplir cette mission, n'est pas opérationnelle depuis près d'une décennie.

1.3.2. Cette situation est accentuée par l'insuffisance de capacités du Secrétariat Général de la CEEAC à promouvoir et mettre en œuvre un Programme cohérent de développement du secteur de l'eau du fait de l'absence de cadres dans ce domaine. Une description sommaire de la situation des pays membres de la CEEAC en matière de gestion des ressources en eau est en Annexe 5.

1.3.3. Les solutions à ces problèmes sont proposées dans le Document de Politique régionale de l'eau approuvé par les Ministres des pays membres de la CEEAC en mars 2009. Ce document définit les stratégies opérationnelles en vue de l'amélioration de la gestion des ressources en eau en Afrique centrale et sa mise en œuvre, à travers le présent projet, permettra de poser les bases pour une meilleure gouvernance de l'eau en Afrique centrale.

1.4 OBJECTIFS

1.4.1. L'objectif global du projet est d'améliorer la situation socio-économique et environnementale dans l'espace de la CEEAC en vue de la réduction de la pauvreté, grâce à une meilleure gestion des ressources en eau.

1.4.2. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la gestion des ressources en eau grâce à la mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau.

1.5 BENEFICIAIRES ET ACTEURS

1.5.1. Les principaux bénéficiaires et acteurs du projet sont :

- le Secrétariat Général de la CEEAC qui a reçu mission des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour promouvoir la GIRE en Afrique Centrale ;
- tous les Etats membres de la CEEAC à travers leurs institutions publiques et privées ainsi que les organisations de la Société civile intervenant dans le domaine de l'eau et ;
- les Organismes de bassins transfrontaliers de l'Afrique Centrale qui ont la responsabilité de la gestion des eaux partagées.

1.5.2. Les bénéficiaires ultimes seront les populations de la sous-région estimée à 124 millions d'habitants, à travers les actions de mise en valeur des ressources en eau qui découleront de l'exécution du projet.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1. RESULTATS SUR LE LONG TERME

2.1.1 Sur le long terme, le projet contribuera au développement socio-économique, à la préservation de l'environnement et à la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure gestion des ressources en eau. Il favorisera également le renforcement de l'intégration économique régionale, la paix et la sécurité grâce à la coopération à travers les projets d'infrastructures transfrontalières.

2.2. RESULTATS SUR LE MOYEN TERME

2.2.1 Sur le moyen terme, les résultats visés sont les suivants:

- La politique régionale de l'eau est mise en œuvre ;
- Les capacités de la CEEAC à mettre en œuvre la Politique régionale de l'eau sont renforcées.

2.3. REALISATIONS

2.3.1 Les réalisations ou résultats à court terme du projet sont les suivantes :

- Le personnel technique et d'appui du Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau (CRCGRE) est recruté ;
- L'équipement du Centre en mobilier, matériel informatique et bureautique assuré ;
- Un rapport d'étude institutionnelle disponible ;
- Une étude de faisabilité élaborée ;
- Une base de données mise en place et opérationnelle ;
- Un rapport régional sur le développement du secteur de l'eau publié ;
- Huit états de lieux actualisés ;
- Cinq feuilles de route GIRE élaborées ;
- Un état des lieux régional élaboré ;
- Un Plan d'Action Régional de GIRE (PARGIRE) est élaboré et validé ;
- Une étude sur les infrastructures transfrontalières réalisée.

2.4. ACTIVITES

Les activités du projet sont définies selon les trois composantes suivantes :

2.4.1. Composante 1 : Renforcement des capacités de la CEEAC

Voyages d'étude auprès de la CEDEAO, de la SADC et /ou autres organisations

2.4.1.1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et d'autres organisations à caractère économique disposent en leur sein des organes appropriés de coordination de la gestion des ressources en eau. A titre d'exemple on peut citer le Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau (CRCGRE) de la CEDEAO. L'absence de structure similaire au sein de la CEEAC constitue un obstacle majeur pour le développement du secteur de l'eau en Afrique centrale. Afin de permettre aux cadres de la CEEAC de tirer profit des expériences d'autres organisations régionales, il est prévu l'organisation de visites d'études auprès de la SADC, de la CEDEAO et/ou d'autres structures qui seront identifiées

ultérieurement. Le choix de la CEDEAO et de la SADC se justifie par l'existence dans ces deux régions de visions partagées de gestion des ressources en eau.

Réalisation de l'étude institutionnelle

2.4.1.2. Le cadre institutionnel régional de mise en œuvre de la Politique de l'eau de la CEEAC ayant été adopté par les Ministres chargés de l'eau en mars 2009, l'étude institutionnelle consistera essentiellement en la définition du cadre organisationnel du CRCGRE, notamment par : i) la définition des missions des différents organes, ii) la structuration du CRCGRE de la CEEAC, la définition de ses besoins en ressources humaines, matérielles et financières, iii) la définition du processus de son développement institutionnel, iv) la structuration de l'Unité de Démarrage (UD) et la définition de ses besoins et v) l'élaboration des instruments de gestion du Centre. Les Termes de référence (TDR) de l'étude joints en annexe 6 seront validés par les acteurs de l'eau au cours de l'atelier de lancement du projet. L'élaboration de l'étude sera assurée par un Consultant individuel et le rapport validé par les acteurs régionaux de l'eau.

Mise en place de l'Unité de Démarrage du CRCGRE

2.4.1.3. La mise en place et l'opérationnalisation du CRCGRE se dérouleront en plusieurs étapes dont la première vise l'installation d'une UD. Sa mise en place comprendra :

- Le recrutement par la CEEAC sur son budget propre du personnel permanent : Expert Eau et Expert en Informatique / Gestion des bases de données ;
- Le recrutement sur le Don de la FAE du Chauffeur et de la Secrétaire ;
- L'affectation par la CEEAC d'un Responsable Administratif et Financier à temps partiel ;
- Le recrutement des deux Assistants techniques sur budget de l'IPPF-NEPAD ;
- La mise à disposition du Centre de locaux pour les bureaux par la CEEAC ;
- L'équipement du Centre en mobiliers de bureau, matériel informatique et bureautique par la CEEAC.

Etude et mise en place d'un Système d'Information sur l'Eau (SIE)

2.4.1.4. La mise en place du SIE comprendra i) la réalisation de l'étude de faisabilité et ii) l'équipement de la base de données et du Centre de Documentation et d'Information (CDI). Le SIE sera organisé de manière à répondre aux besoins des parties intéressées en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau. L'étude de faisabilité devra évaluer et définir les éléments suivants: i) les capacités techniques, humaines et financières des parties prenantes au système, notamment celles des administrations des pays et des organisations économiques et de bassin chargées d'alimenter le système en informations et données techniques, ii) les modalités de collaboration entre les parties prenantes, iii) les protocoles de normalisation des données et des échanges informatiques, iv) l'infrastructure et les processus de gestion des données, v) l'architecture d'échange des banques de données et du CRCGRE, vi) les modalités de surveillance, de contrôle, d'évaluation, de rapportage, d'accessibilité aux données et de diffusion de l'information, vii) la valeur ajoutée du SIE comme outil d'amélioration et d'échanges des connaissances sur l'eau, de suivi et d'évaluation des activités du secteur de l'eau et viii) la durabilité du SIE. La création et l'opérationnalisation de la base de données de la CEEAC constitueront les premières étapes de la mise en place du SIE. Aussi, l'étude indiquera les besoins logistiques correspondants.

2.4.1.5. La conception du SIE sera assurée par un Bureau d'étude et les TDR seront validés par les acteurs régionaux de l'eau au cours de l'atelier de lancement du projet (voir annexe 7). La sélection du Consultant se fera selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût.

2.4.1.6. Le SIE constituera le noyau central du mécanisme permanent de suivi et d'évaluation du développement du secteur de l'eau en Afrique centrale et les données collectées seront utilisées pour l'élaboration du rapport régional sur le développement et la mise en valeur des ressources en eau. Le suivi et évaluation se basera sur des indicateurs de performance approuvés par les acteurs de l'eau. Des Points focaux nationaux désignés dans les Administrations en charge de l'eau des pays membres en assureront la supervision. Les informations et données collectées seront compilées dans un Rapport régional dont la périodicité et la structure seront déterminées par les acteurs de l'eau en accord avec les orientations du processus panafricain de suivi et d'évaluation en cours de développement sous la responsabilité du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW).

Equipement du SIE

2.4.1.7. Les équipements nécessaires pour le fonctionnement du SIE sont les suivants : i) matériel de bureau fourni par la CEEAC, ii) matériel informatique et logiciels appropriés de gestion de la base de données acquis sur les ressources du projet. Il est également prévu la création du site web du SIE, le renforcement du CDI de la CEEAC et la création d'une base de données.

Mise en place d'une assistance technique pour le CRCGRE

2.4.1.8. Le processus de mise en place du CRCGRE sera long et complexe et son succès dépend de la réussite de la phase de démarrage. Il est donc important de créer les conditions favorables à cette réussite en l'accompagnant par une assistance technique. Compte tenu de l'importance du développement du SIE, de la préparation du PARGIRE et de la mise en valeur des ressources en eau à travers les infrastructures hydrauliques transfrontalières dans cette phase de lancement du CRCGRE, un Expert disposant de connaissances étendues sur la gestion du secteur de l'eau (information sur l'eau, mise en valeur des ressources en eau, politique de développement et développement institutionnel...) sera recruté et mis à la disposition de la CEEAC.

2.4.1.9. Cet assistant technique sera recruté dans le cadre des missions de l'IPPF-NEPAD pour le renforcement des capacités des organisations régionales africaines. Les missions et les modalités de son recrutement sont décrites dans les TDR provisoires joints en Annexe 8.

Elaboration du rapport régional

2.4.1.10. Ce rapport sera un des éléments fondamentaux du mécanisme durable de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Vision Africaine de l'Eau (VAE). Les objectifs visés par ce rapport sont les suivants : i) mettre à la disposition des décideurs africains des données fiables sur l'état des ressources, de leur utilisation et gestion et ii) servir d'outil d'aide à la décision pour la planification du développement du secteur de l'eau. Les préoccupations socio-économiques et du genre y seront clairement ressorties. L'élaboration de ce rapport sera confiée à un Consultant individuel sur la base des TDR dont l'élaboration sera assurée par l'UD.

2.4.3. Composante 2 : Plan d'Action Régional de GIRE (PARGIRE)

2.4.3.1. Le PARGIRE est un outil de planification qui proposera des actions concrètes en vue de mettre en œuvre la Politique régionale de l'eau. Sa mise en œuvre permettra à la CEEAC d'optimiser la contribution des ressources en eau au développement durable en vue

d'atteindre les Objectifs fixés dans la Vision Africaine de l'Eau (VAE) à l'horizon 2025. L'élaboration du PARGIRE sera assurée par un Consultant individuel, assisté par les organes de facilitation existant en Afrique centrale, les membres du Comité Technique de l'AMCOW pour l'Afrique centrale (AMCOW-TAC), les Points focaux nationaux et les Consultants nationaux. La sélection du Consultant se fera selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût. Les activités prévues sont les suivantes :

Ateliers et séminaires

2.4.3.2. Il sera organisé : i) un séminaire régional de haut niveau destinés à sensibiliser les décideurs, les cadres politiques et administratifs sur la GIRE, ii) des séminaires nationaux pour sensibiliser les acteurs de l'eau sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau et iii) un atelier régional de renforcement des capacités des réseaux existants (femmes, jeunes, ONG, parlementaires, populations autochtones, institutions de formation environnementale) en vue de leur implication dans la mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau. Le but visé par ces réunions est de créer les conditions favorables d'accompagnement de l'élaboration du PARGIRE.

2.4.3.3. L'organisation de toutes ces rencontres sera confiée aux organes régionaux de facilitation tels que le Global Water Partnership Central Africa (GWP CAF) et le Programme Afrique Centrale et de l'Ouest de l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN-PACO). Le choix de ces organes se justifie par les raisons suivantes : i) ils interviennent déjà dans les pays d'Afrique centrale dans le cadre d'appuis multiformes en matière de GIRE, ii) ils disposent de réseaux structurés, facilement mobilisables pour les besoins du projet, iii) ils collaborent avec la CEEAC dans le cadre des mémorandums de collaboration formellement établis et iv) leur utilisation favorisera le renforcement des capacités des acteurs régionaux et la réduction des coûts des prestations sans pour autant compromettre la qualité des services.

Dialogues nationaux

2.4.3.4. Des dialogues nationaux ont déjà été organisés dans cinq pays avec l'appui technique du GWP-CAF : Burundi sur financement FAE), Cameroun sur financement Pays-Bas, Congo, RCA et Tchad sur financement du Gouvernement français. Les conclusions et recommandations de ces fora nationaux ont été largement partagées par les acteurs nationaux. Aussi, le projet ne procédera qu'au lancement de cinq dialogues sur la GIRE dans le reste des pays : Angola, Gabon, Guinée Equatoriale, R.D.Congo et Sao Tomé et Principe. Cette mission sera confiée aux organes de facilitation indiqués ci-dessus.

Actualisation/élaboration des états des lieux nationaux et régional

2.4.3.5. Dans le cadre de l'appui apporté à la CEEAC par l'UNEP, un état des lieux sommaire sur la gestion des ressources en eau des dix pays et une synthèse régionale ont été élaborés et approuvés par les Ministres de l'eau en 2006. Le Cameroun et le Burundi ayant déjà leurs PANGIRE en préparation, il s'agira donc pour le projet d'assurer l'élaboration des états des lieux exhaustifs des huit autres pays et la synthèse régionale. Ces états de lieux seront actualisés/élaborés par des Consultants nationaux. Ils comprendront trois parties : institutionnelle et juridique, technique, économique et financier. Les préoccupations relative au genre y seront largement développées. Le Consultant assurera la réalisation de la synthèse régionale. L'organisation des ateliers de validation des états des lieux nationaux sera assurée par les administrations nationales.

Feuilles de route de GIRE

2.4.3.6. Les pays ci-après disposent déjà de feuilles de route pour la GIRE : Burundi, Cameroun, Congo, RCA et Tchad. Il s'agira donc d'en élaborer pour les cinq pays restants :

Angola, Gabon, Guinée Equatoriale, R.D.Congo et Sao Tomé et Principe. Cette mission sera confiée à des Consultants nationaux. Les TDR y relatifs seront élaborés par le Consultant chargé de l'élaboration du PARGIRE.

Validation du PARGIRE:

2.4.3.7. La validation du PARGIRE procèdera d'une consultation élargie des acteurs clés au niveau des pays : administrations publiques, entreprises privées, institutions de formation et de recherche, institutions de financement du développement, organisations de la société civile, etc. Au terme du processus au niveau des pays, un atelier régional sera organisé par l'UD pour la validation de ce document. Sa facilitation sera assurée par le GWP-Caf ou l'IUCN-PACO. Le document ainsi validé sera ensuite soumis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC pour approbation.

Etude des infrastructures hydrauliques transfrontalières

2.4.3.8. Cette étude sera réalisée par un Consultant individuel sur la base de TDR qui prendra en compte les programmes régionaux existants dans les bassins et ceux en développement dans le cadre du NEPAD. Elle consistera essentiellement en : i) la revue et la synthèse des programmes d'infrastructures hydrauliques des pays d'Afrique centrale et des organisations de bassin de la région, ii) l'identification des projets à caractère transfrontalier et l'évaluation de leur impact pour le développement socio-économique, le genre, l'intégration et la coopération économique régionale, iii) l'inventaire des projets transfrontaliers dans les zones non couvertes par les organisations de bassin et iv) l'élaboration d'un programme prioritaire de développement des infrastructures transfrontalières.

Table ronde des bailleurs de fonds

2.4.3.9. A l'issue du projet, l'UD organisera une table ronde des bailleurs de fonds afin de mobiliser les financements nécessaires pour l'exécution du PARGIRE.

2.4.4. Composante 3: Gestion du projet

2.4.4.1. Les activités qui seront réalisées dans le cadre de cette composante comprendront : i) les ateliers pour l'opérationnalisation du Centre, ii) la formation aux règles de procédures de la BAD en matière d'acquisition de biens, services et travaux dont l'organisation sera assurée par le Bureau Régional de la Banque au Gabon et en Guinée Equatoriale, iii) l'organisation des ateliers de lancement du projet, de revue à mi-parcours, d'un atelier régional d'évaluation du projet et iv) le fonctionnement de l'UD (abonnement internet, fournitures de bureau et consommables, location du bureau pour le CRCRE, téléphone, eau, électricité, carburant, entretien du véhicule et fonctionnement des points focaux nationaux). Les besoins pour la gestion du projet sont indiqués dans le tableau ci-après

Tableau n° 1 : Organes et besoins de gestion du projet

Rubrique	Unité	Quantité
<i>Unité de démarrage du CRCGRE</i>		
Coordinateur du projet	Hxmois	24
Un Expert eau	Hxmois	24
Un Spécialiste en Gestion des bases de données	Hxmois	12
Un Responsable administratif et financier	Hxmois	6
Assistant de direction/Secrétaire	Hxmois	24
Chauffeur	Hxmois	24
<i>Points focaux nationaux</i>		
Fonctionnement des Points focaux nationaux	Hxmois	24
Un Responsable administratif et financier	Hxmois	6

2.5. RISQUES

2.5.1. Les hypothèses suivantes sont posées pour la réalisation du projet : i) les programmes d'intervention des autres secteurs contribuant à la réduction de la pauvreté dans l'espace de la CEEAC sont mis en œuvre et ii) la contribution de la CEEAC pour la mise en œuvre du projet est augmentée et assurée dans les délais requis.

2.5.2. Les principaux risques auxquels la réalisation du projet pourrait être exposée sont i) le regain des conflits dans la région et l'instabilité politique et économique qui s'en suivrait dans les Etats et ii) l'appartenance des pays à plusieurs Communautés Economiques Régionales (CER).

2.5.3. Les principales mesures envisagées pour atténuer les risques ci-dessus énoncés sont les suivantes : i) Mise en place du nouveau cadre organisationnel de la CEEAC et du Conseil régional de paix et de sécurité en vue d'intensifier les dialogues avec les Etats membres, les bailleurs de fonds et toutes les parties concernées, ii) sensibilisation de la Conférence des Chefs d'Etat sur la nécessité d'accroître et de garantir le budget de la CEEAC et iii) renforcement de la collaboration entre les CER.

2.6. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

2.6.1 Sur la base des coûts unitaires en hors taxes (le statut de la CEEAC d'organisation économique régionale lui confère des privilèges fiscaux et l'exonération des taxes et impôts), le coût du projet a été estimé à 2 263 000 euros dont 1 920 000 euros financés en devises par la FAE et IPPF-NEPAD et 343 000 Euros en monnaie locale par la CEEAC. Les tableaux n°2 et 3 présentent les coûts par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 2.

Tableau n°2 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

Composante	FAE	IPPF-NEPAD	CEEAC	Total
1. Renforcement des capacités de la CEEAC	184 900	412 000	23 400	620 300
2. Plan d'action régional de GIRE	873 500	40 810	0	914 310
4 Gestion du projet	264 800	0	294 000	558 800
Coût de base	1 323 200	452 810	317 400	2 093 410
Imprévus (8%)	106 800	37 190	25 600	169 590
Coût du Projet (Arrondi)	1 430 000	490 000	343 000	2 263 000

Tableau n°3 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses, en Euros

Catégories de dépenses	Devises		Monnaie locale	Total
	FAE	IPPF-NEPAD	CEEAC	
Biens	86 400	0	25 272	111 672
Services	441 612	490 000	0	931 612
Divers	900 865	0	317 700	1 218 565
Total	1 428 877	490 000	342 972	2 261 849
Coût Total Arrondi	1 430 000	490 000	343 000	2 263 000

2.6.2 Le projet sera financé par deux dons, un de la FAE pour un montant de 1 430 000 Euros (1 902 000 USD), soit 63 % du coût total du projet et un autre de l'IPPF-NEPAD pour un montant de 490 000 Euros (650 000 USD), soit 22 % du cout total du projet. Le montant total des dons est de 1 920 000 Euros (2 552 000 USD). La contribution de la CEEAC sera de 343 000 Euros, soit 15 % du coût total du projet. La contribution de la CEEAC consistera en i) l'équipement des locaux devant abriter les bureaux du Centre, la base de données et le CDI en mobiliers et équipement informatique et de bureautique, ii) la prise en charge des salaires du personnel de l'UD (Coordinateur, Expert eau et Responsable Administratif et Financier) ainsi que iii) les frais de fonctionnement du Centre (eau, électricité, téléphone, internet). L'IPPF-NEPAD prendra en charge les dépenses pour la réalisation des études sur les infrastructures hydrauliques transfrontalières et sur le SIE et pour l'Assistant technique ainsi que pour ses voyages et missions. La FAE prendra en charge les dépenses pour la réalisation de l'étude institutionnelle, l'équipement du SIE en matériel informatique, l'élaboration du PARGIRE, l'acquisition du véhicule de liaison et une partie des frais de fonctionnement et du personnel.

Tableau n°4 : Sources de financement , en Euros

COÛT TOTAL DU PROJET	DON FAE et IPPF-NEPAD		CEEAC
2 263 000	1 430 000	490 000	343 000
100%	63 %	22 %	15 %

3. MISE EN OEUVRE

3.1. DONATAIRE

Le donataire des dons de la FAE et de l'IPPF-NEPAD sera le Secrétariat Général de la CEEAC.

3.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CAPACITES

3.2.1. L'exécution du projet sera assurée par l'UD qui sera mise en place au sein de la CEEAC. Elle sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet et des acquisitions conformément aux règles de procédures de la Banque.

3.2.2. L'UD sera gérée par un Coordinateur, nommé par le Secrétaire Général de la CEEAC parmi les cadres de la CEEAC. Il sera le principal interlocuteur de différents partenaires et prestataires de services et sera appuyé par deux Experts en Eau et en Informatique/Gestion

des bases de données. Le Coordinateur et l'Expert Eau seront recrutés par la CEEAC dans le cadre de son budget 2009. L'Expert en Informatique / Gestion des bases de données sera recruté sur le don de la FAE. Le donataire sera responsable de la préparation des TDR des études et des DAO pour le recrutement des Consultants.

3.2.3. Les administrations en charge de la gestion des ressources en eau assureront le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau national. Pour ce faire, elles désigneront des Points focaux nationaux en leur sein.

3.2.4. Le pilotage et l'orientation du projet seront assurés par le Comité Ministériel de Pilotage et d'Orientation (CMPO) qui se réunira dans le cadre du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW-Afrique centrale). Le suivi technique du projet sera assuré par le Comité Technique de Suivi (CTS) composé des Experts représentant les pays membres de la CEEAC au sein du Comité Technique de l'AMCOW. L'organigramme du projet est joint en annexe 4).

3.3. PLAN DE PERFORMANCE

3.3.1 La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de gestion axée sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique (LFA) jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus.

3.3.2. La performance du projet est étroitement liée à la capacité de l'UD à traiter les DAO conformément aux règles des procédures et en tenant compte des dispositions du rapport d'évaluation.

3.4. CALENDRIER D'EXECUTION

3.4.1 La durée totale du projet est estimée à 26 mois, à compter de la date d'approbation des dons. Le calendrier d'exécution prévisionnel présenté en annexe 3 est sommairement repris dans le tableau ci-après.

Tableau n°5 : Calendrier d'exécution du projet

DELIVRABLE	ECHEANCIER
Approbation des dons	M0
Signature des Accords de don	M0+2
Mise en place de l'Unité de démarrage	M0+4
Recrutement de l'assistant technique	M0+3
Premier décaissement	M0+5
Atelier de lancement du projet	M0+6
Réalisation des études institutionnelle et de faisabilité du SIE	M0+11
Validation des études	M0+13
Dialogues nationaux, actualisation et validation des états des lieux	M0+15
Elaboration des feuilles de route de GIRE	M0+17
Elaboration du PARGIRE	M0+23
Organisation des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités	M0+18
Organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds	M0+25
Atelier d'évaluation du projet	M0+26

3.5. ACQUISITIONS

3.5.1. Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau n°6 ci-après. Toutes les acquisitions de biens et services des consultants financées par la Facilité et l'IPPF-NEPAD se feront conformément aux Règles de procédure de la BAD pour l'acquisition des biens, travaux et services. A cet effet, les documents standards de la Banque seront utilisés

Tableau n°6 : Dispositions relatives aux acquisitions (en milliers d'Euros)

DESIGNATION	CF	Liste restreinte	Autres	TOTAL
SERVICES				
Assistance technique		256 385 <i>[256 385]</i>		256 385 <i>[256 385]</i>
Plan d'action régional de GIRE		226 260 <i>(226 260)</i>		226 260 <i>(226 260)</i>
Etude du Système d'Information sur l'Eau		189 540 <i>[189 540]</i>		189 540 <i>[189 540]</i>
Etats des lieux nationaux et feuilles de route		145 800 <i>(145 800)</i>		145 800 <i>(145 800)</i>
Etude des infrastructures hydrauliques		44 075 <i>[44 075]</i>		44 075 <i>[44 075]</i>
Etude institutionnelle		34 992 <i>(34 992)</i>		34 992 <i>(34 992)</i>
Rapport régional sur le développement du secteur de l'eau		34 560 <i>(34 560)</i>		34 560 <i>(34 560)</i>
BIENS				
Achat d'un véhicule de liaison	21 600 <i>(21 600)</i>			21 600 <i>(21 600)</i>
Mobilier de bureau, de la base de données et du CDI	8 640 <i>(0)</i>			8 640 <i>(0)</i>
Equipements informatique et bureautique de l'UD et du SIE	81 432 <i>(64 800)</i>			81 432 <i>(64 800)</i>
DIVERS				
Voyages d'études			43 740 <i>(43 740)</i>	43 740 <i>(43 740)</i>
Ateliers d'opérationnalisation et formation aux règles de la BAD	7 345 <i>(7 345)</i>			7 345 <i>(7 345)</i>
Séminaires régional, nationaux, atelier réseaux et validation états des lieux	339 120 <i>(339 120)</i>			339 120 <i>(339 120)</i>
Dialogues nationaux	81 000 <i>(81 000)</i>			81 000 <i>(81 000)</i>
Atelier lancement, revue, évaluation et validation PARGIRE	162 000 <i>(162 000)</i>			162 000 <i>(162 000)</i>
Table ronde des bailleurs de fonds	86 400 <i>(86 400)</i>			86 400 <i>(86 400)</i>
Personnel CRCGRE			342 144 <i>(95 724)</i>	342 144 <i>(95 724)</i>
Fonctionnement			156 816 <i>(85 536)</i>	156 816 <i>(85 536)</i>
Coût Total du projet arrondi	787 700	931 845	543 455	2 263 000
FAE	(763 000)	(442 000)	(225 000)	(1 430 000)
IPPF-NEPAD		[490 000]		[490 000]

Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par la FAE et entre crochets pour IPPF-NEPAD.

Biens

3.5.2. Les acquisitions du véhicule de liaison pour un montant de 21 600 euros, des équipements informatiques et des logiciels pour le SIE pour un montant de 64 800 euros se fera selon la procédure de Consultation des Fournisseurs parce que ces biens sont disponibles dans les commerces et ils sont des produits standards de faible valeur.

Services

3.5.3. L'acquisition des services de consultants pour l'élaboration du PARGIRE pour un montant de 226 260 euros se feront selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût. Les acquisitions des services de consultants pour l'élaboration du Rapport régional sur le développement du secteur de l'eau pour un montant de 34 560 euros, l'élaboration de l'étude institutionnelle pour un montant de 34 992 euros, de 24 états des lieux et de 5 feuilles de route pour un montant total de 145 800 euros se fera selon la procédure de sélection basée sur la qualification des consultants (QC) compte tenu du fait que les montants des marchés sont très faibles (inférieurs à 50 000 UC). Toutes ces acquisitions se feront sur le Don de la FAE.

3.5.4. L'acquisition des services d'un Assistant technique pour un montant total de 256 385 euros se fera selon la procédure de sélection de consultants individuels sur liste restreinte. L'acquisition des services de consultants pour la réalisation de l'étude de faisabilité du SIE pour un montant de 189 540 euros se fera selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût. L'acquisition des services de consultants pour la réalisation de l'étude des infrastructures hydrauliques transfrontalières pour un montant de 44 075 euros se fera selon la procédure de sélection basée sur la qualification des consultants (QC) compte tenu du fait que les montants des marchés sont très faibles (inférieurs à 50 000 UC). Toutes ces acquisitions se feront dans le cadre du Don de IPPF-NEPAD.

3.5.5. Pour les contrats estimés à moins de 200.000 UC attribués à des cabinets de consultants et de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, le Donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats estimés à plus de 200.000 UC pour les cabinets de consultants et de 50.000 UC pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque. »

Divers

3.5.6. L'organisation des séminaires régionaux et nationaux, de l'atelier de renforcement des capacités des réseaux et de validation des états des lieux pour un montant total de 339 120 euros, des ateliers de lancement des dialogues nationaux pour un montant de 81 000 euros, des ateliers de lancement du projet, de revue, évaluation et validation du PARGIRE pour un montant de 162 000 euros se fera selon la méthode de sélection par entente directe (SED) avec les organes régionaux de facilitation (IUCN-PACO et GWP CAf) compte tenu du fait que ces organes sont les principaux promoteurs de la GIRE en Afrique centrale et qu'ils conduisent présentement des processus analogues au Burundi et au Cameroun.

3.5.7. L'acquisition des ateliers pour l'opérationnalisation du projet et de la formation pour un montant total de 7 345 euros, de la table ronde pour un montant total de 86 400 euros et des voyages d'étude pour un montant de 43 740 euros se fera selon la procédure de consultation des fournisseurs.

3.5.8. Les salaires pour un montant de 95 724 euros seront versés respectivement au Spécialiste en gestion des bases de données, à la Secrétaire et au Chauffeur. Ces paiements se feront de gré à gré.

3.5.9. Les acquisitions pour le fonctionnement (carburant et entretien du véhicule, fonctionnement des points focaux nationaux) pour un montant de 85 536 euros se feront de gré à gré. Afin d'éviter les retards, la FAE autorise pour l'acquisition des fournitures dont le

montant ne dépasse pas 5 000 euros, l'utilisation de la procédure d'examen à postériori. Toutefois, ces acquisitions doivent être effectuées selon les règles de procédures de la BAD en la matière.

Avis général de passation des marchés :

3.5.10. Le texte de l'avis général de passation des marchés sera convenu avec le Secrétariat Général de la CEEAC et sera publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque, après l'approbation de la proposition de don.

Organe d'exécution

3.5.11. L'UD sera chargée de l'acquisition des biens et des services de consultants. Les ressources, la capacité, et l'expérience de la CEEAC ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet.

Plan d'acquisitions:

3.5.12. La FAE et l'IPPF-NEPAD examineront les dispositions prises par le bénéficiaire, pour la passation de marchés dans le cadre du plan des acquisitions prévu, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles des procédures de la banque. Le plan d'acquisition couvrira une période initiale de 18 mois. Le bénéficiaire mettra à jour ledit plan une année après le démarrage du projet ou selon les besoins. Toute proposition de révision du plan d'acquisition sera soumise à la FAE et à l'IPPF-NEPAD pour approbation préalable.

3.6. MODALITES DE DECAISSEMENT

3.6.1. Pour les deux dons, les décaissements se feront selon la méthode du Compte spécial. Deux comptes en devise doivent être ouverts au nom du projet dans une banque acceptable par le Groupe de la BAD. Les décaissements se feront en trois (3) tranches selon le calendrier de décaissement présenté au tableau 7 ci-dessous. Le montant de chaque tranche a été calculé sur la base du planning de réalisation des différentes composantes et en fonction des dépenses budgétées.

3.6.2. Le décaissement des différentes tranches se fera selon les procédures opérationnelles de la FAE et après présentation par le donataire d'une demande officielle comprenant les formulaires A1, A2 et A3 conformément au « Manuel des décaissements » de la BAD.

3.6.3. Le décaissement de l'avance initiale sur les Comptes spéciaux est soumis à la satisfaction par le donataire, des conditions préalables au premier décaissement.

3.6.4. La reconstitution des Comptes spéciaux ne pourra intervenir qu'après justification de l'utilisation de 50% au moins du montant de la première tranche. La troisième tranche sera décaissée après justification de l'utilisation de 100% de l'avance initiale et de 50% de la deuxième tranche.

Tableau n°7 : Calendrier de décaissement (Montants en Euro)

Catégorie de dépenses	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Total (Euro)	
	FAE	IPPF	FAE	IPPF	FAE	IPPF	FAE	IPPF
BIENS	86 400	0	0	0	0	0	86 400	0
SERVICES	300 000	200 000	41 612	200 000	100 000	90 000	441 612	490 000
DIVERS	300 000	0	300 000	0	300 865	0	900 865	0
TOTAL (Euro)	686 400	200 000	341 612	200 000	400 865	90 000	1 428 877	490 000
Décaissement prévu (arrondi)	690 000	200 000	340 000	200 000	400 000	90 000	1 430 000	490 000
Pourcentage (%)	48 %	41 %	24 %	41 %	28 %	18 %	100 %	100 %
Montant total par tranche	890 000		540 000		490 000		1 920 000	

3.7. COMPTABILITE ET AUDITS

3.7.1 Le Secrétariat Général de la CEEAC, à travers l'UD, sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, il ouvrira deux Comptes spéciaux en euros et en USD auprès d'un établissement acceptable par la FAE et IPPF-NEPAD, à travers lesquels seront effectués tous les paiements éligibles. L'UD tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. La tenue de la comptabilité doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la FAE et IPPF-NEPAD.

3.7.2 La comptabilité du projet sera tenue par le Responsable Administratif et Financier mis à la disposition de l'UD par le Secrétariat Général de la CEEAC. Celui-ci sera chargé de tous les aspects comptables du projet. Il vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le Coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites pour le projet se feront dans le cadre des marchés correspondants.

3.7.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE et à IPPF-NEPAD chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels de la FAE ou de l'IPPF-NEPAD. Les états financiers produits seront audités par un auditeur externe recruté sur les fonds de la FAE et sélectionné après consultation restreinte.

3.8. SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation de l'exécution du projet sera mis en place par l'UD sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Ce plan de suivi-évaluation s'inscrira dans le cadre du suivi-évaluation des projets du Secrétariat Général de la CEEAC.

3.8.2 Les consultants soumettront les rapports d'avancement au Coordonnateur de l'UD, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Secrétariat Général de la CEEAC et au Comité Ministériel de Pilotage et d'Orientation. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation des performances du projet sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique. La supervision et le suivi des activités du projet au Siège et sur le terrain seront assurés conjointement avec la FAE et l'IPPF-NEPAD qui désigneront à cet

effet un Chargé de projet et un Chargé de projet Adjoint. La FAE et l'IPPF-NEPAD entretiendront des correspondances régulières avec le récipiendaire, et procéderont à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du récipiendaire. La FAE et IPPF-NEPAD pourront considérer à tout moment et en concertation avec le Secrétariat Général de la CEEAC, la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

3.8.3 L'UD présentera des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet. Ces rapports préciseront l'efficacité des interventions et seront élaborés conformément au format usuel de la FAE ou de l'IPPF-NEPAD. Un rapport de fin du projet portant les activités réalisées et la situation financière du projet sera élaboré par le récipiendaire.

4. BENEFCES DU PROJET

4.1. EFFICACITE ET EFFICIENCE

4.1.1. Le projet devant aboutir à la création des conditions pour la mise en œuvre de la Politique de l'eau de la CEEAC, son efficacité est étroitement liée aux performances de l'UD, du Comité Ministériel de Pilotage et d'Orientation, du Comité Technique de Suivi et surtout des points focaux nationaux, compte tenu de l'importance de l'implication de tous les pays pour sa réussite.

4.1.2. L'efficacité du projet sera aussi garantie par les résultats des voyages d'étude, la compétence des Assistants techniques mis à la disposition du projet par l'IPPF-NEPAD ainsi que des cadres recrutés par la CEEAC. Pour la réalisation des études, l'UD fera recours à des Consultants disposant d'une expérience éprouvée en matière de mise en œuvre de la GIRE.

4.1.3. Le recours aux membres de l'AMCOW-TAC Afrique centrale, aux cadres des administrations en charge de l'eau des pays membres de la CEEAC pour appuyer le projet au niveau national en tant que point focal est un facteur déterminant pour l'efficacité du projet. Il permet ainsi d'atteindre les objectifs visés grâce à la mobilisation d'un nombre restreint de ressources humaines.

4.1.4. L'utilisation des organisations telles que le GWP-CAF et l'IUCN-PACO pour la facilitation des ateliers et des séminaires, garantit l'efficacité des échanges et la réalisation des objectifs poursuivis, compte tenu de leur expérience.

4.2. DURABILITE

4.2.1. La satisfaction des conditions ci-après est nécessaire pour assurer la durabilité du projet : i) renforcement des processus de GIRE au niveau des pays, parallèlement à la mise en œuvre du projet régional, ii) développement des synergies avec d'autres initiatives de GIRE en cours dans l'espace CEEAC et les bassins hydrographiques partagés par l'Afrique centrale afin de maximiser l'impact des interventions, iii) sensibilisation des bailleurs de fonds à toutes les étapes de développement du projet afin d'assurer leur implication dans le financement de la mise en œuvre du PARGIRE.

4.2.2. La durabilité du projet sera également assurée grâce au renforcement des capacités du Secrétariat Général de la CEEAC, à la formation des acteurs de l'eau à tous les niveaux et surtout à la redynamisation du Comité Technique de AMCOW-Afrique centrale. Le renforcement du staff de la CEEAC par le recrutement de deux spécialistes en gestion/mise en valeur des ressources en eau et la mise à disposition du CRCGRE d'un budget régulier et suffisant de fonctionnement constituent des facteurs majeurs de durabilité du projet.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. CONCLUSION

5.1.1. Le projet s'inscrit parfaitement dans les domaines d'intervention de la FAE et de l'IPPF-NEPAD ainsi que dans le cadre des missions de la CEEAC confiées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en matière de GIRE. Le projet représente un appui pertinent de la FAE au Secrétariat Général de la CEEAC, il est bien justifié, compte tenu de la faiblesse des capacités de la CEEAC à mettre en œuvre la GIRE et ii) la nécessité de doter la CEEAC d'un cadre de planification du développement du secteur de l'eau.

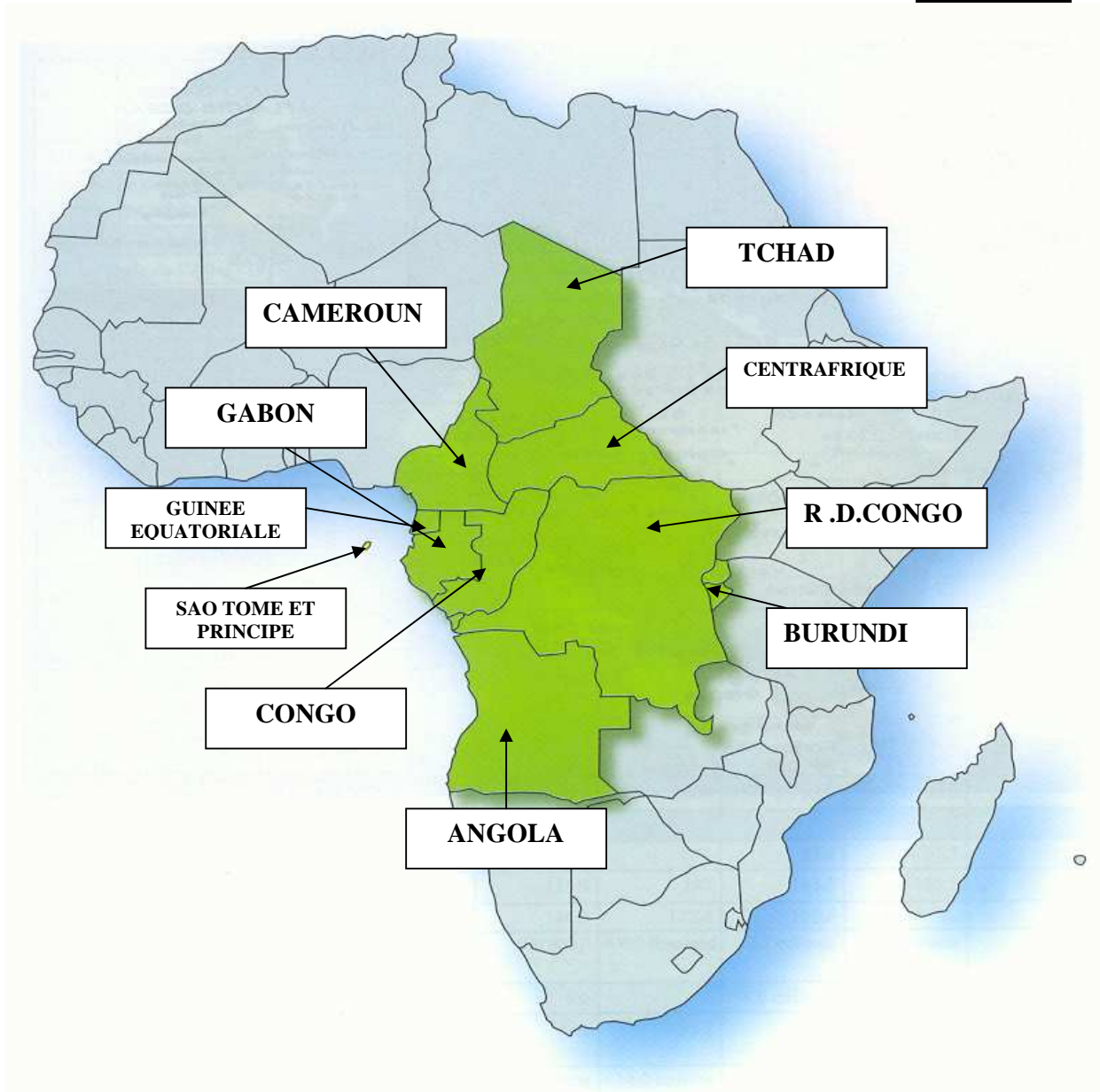
5.1.2. Le coût du projet est estimé à 2 263 000 euros dont 85 % , soit 1 920 euros seront financés par deux dons : FAE - 1 430 000 euros et IPPF-NEPAD – 490 000 euros. La contribution du Secrétariat Général de la CEEAC au projet est estimée à 343 000 euros, soit 15% du coût total du projet.

5.2. RECOMMANDATIONS

5.2.1. Sur la base d'une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE et l'IPPF-NEPAD approuvent deux dons n'excédant pas 1 920 000 Euros (1 430 000 Euros soit 1 902 000 USD pour la FAE et 490 000 Euros soit 650 000 USD pour IPPF-NEPAD) en faveur du Secrétariat Général de la CEEAC pour le financement du Projet de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau de la CEEAC, tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

5.2.2. Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci après :

- i. L'ouverture de deux Comptes spéciaux en devises dans un établissement acceptable par le Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
- ii. La fourniture de la preuve de la mise en place d'une Unité de Démarrage du CRCGRE, du recrutement de deux Experts Eau et de la nomination, acceptable par la FAE et l'IPPF-NAPAD, du Coordinateur de l'UD.



AVERTISSEMENT : Cette est fournie par la Banque Africaine de Développement, exclusivement pour l'usage des lecteurs du présent rapport. Les noms utilisés et les frontières indiquées n'impliquent pas de la part de la banque et de ses membres aucun jugement au sujet du statut juridique d'un territoire ni de ces frontières. L'utilisation de cette carte pour tous les autres buts est strictement interdite

COUTS DETAILLES DU PROJET en Euros

ANNEXE 2

N°	Rubriques	Unité	Q	Coût Unitaire	Financement			
					FAE	IPPF	CEEAC	Total
A	Composante 1 : Renforcement des capacités de la CEEAC							
1.1	Voyages d'études auprès de la CEDEAO,SADC et autres	Hxvoy	3	13 500	40 500	0	0	40 500
1.2	Réalisation de l'étude institutionnelle							
	Honoraires du Consultant	Hxmois	2	10 000	20 000	0	0	20 000
	Per-diem missions Gabon et Burkina Faso	Jours	60	150	9 000	0	0	9 000
	Voyages Gabon et Burkina faso	Unité	2	1 000	2 000	0	0	2 000
	Déplacements internes	Jours	42	20	840	0	0	840
	Reproduction et divers	Forfait	1	560	560	0	0	560
	Total étude institutionnelle				32 400	0	0	32 400
1.3	Mise en place de l'Unité de démarrage							
	Achat d'un véhicule de liaison	Unité	1	20 000	20 000	0	0	20 000
	Mobiliers de bureau, de la base de données et du CDI	Jeux	1	8 000	0	0	8 000	8 000
	Achat des ordinateurs avec accessoires	Unité	6	1 500	0	0	9 000	9 000
	Achat des imprimantes	Unité	2	800	0	0	1 600	1 600
	Achat de scanners	Unité	2	500	0	0	1 000	1 000
	Achat d'un photocopieur	Unité	1	3 000	0	0	3 000	3 000
	Connexion internet	Unité	1	800	0	0	800	800
	Total mise en place UD				20 000	0	23 400	43 400
1.4	Etude de faisabilité du SIE							
	<i>Honoraires des consultants</i>							
	Chef de mission-Ingénieur Eau	Hxmois	4	10 000	0	40000	0	40 000
	Spécialiste statistique/Economiste	Hxmois	2	9 000	0	18000	0	18 000
	Spécialiste Informatique et SIG	Hxmois	2	9 000	0	18000	0	18 000
	Concepteur WEB	Hxmois	3	9 000	0	27000	0	27 000
	<i>Voyages et déplacements</i>							
	Voyages internationaux	Unité	3	2 000	0	6000	0	6 000
	Déplacements internes	Unité	200	60	0	12000	0	12 000
	Per-diem consultants	Unité	330	150	0	49500	0	49 500
	<i>Frais divers</i>							
	Reproduction et documentation	Forfait	1	3 000	0	3000	0	3 000
	Divers	Forfait	1	2 000	0	2000	0	2 000
	Total étude				0	175500	0	175 500
1.5	Equipement informatique du SIE	Forfait	1	60 000	60 000	0	0	60 000
1.6	Assistant technique pour le centre	Hxmois	22	10 000	0	22 0000	0	220 000
	Voyages internationaux	Unité	2	2 000	0	4000	0	4 000
	Provisions pour missions	Unité	10	1 250	0	12500	0	12 500
	Total Assistants techniques				0	236 500	0	236 500
1.7	Rapport régional annuel							
	Honoraires du Consultant	Hxmois	2	10 000	20 000	0	0	20 000
	Per-diem Gabon	Jours	60	150	9 000	0	0	9 000
	Voyages Gabon	Unité	1	1 000	1 000	0	0	1 000
	Déplacements internes	Jours	50	20	1 000	0	0	1 000
	Reproduction et divers	Forfait	1	1 000	1 000	0	0	1 000
	Total rapport régional				32 000	0	0	32 000
	Total 1				184 900	412 000	23 400	620 300
B	Composante 2 : Plan d'action de GIRE							
2.1	Honoraires du Consultant							
	Expert en GIRE-Coordinateur de l'étude	Hxmois	18	10000	180 000	0	0	180 000

	Voyages internationaux	Unité	2	2000	4 000	0	0	4 000
	Voyages régionaux	Unité	10	600	6 000	0	0	6 000
	Déplacements internes	Forfait	450	20	9 000	0	0	9 000
	Per-diems missions	Jours	70	150	10 500	0	0	10 500
	Reproduction de documents	Forfait			0	0	0	0
	Total consultant				209 500	0	0	209 500
2.2	Séminaires et atelier de renforcement de capacités							
	Séminaire régional de haut niveau	Unité	1	40 000	40 000	0	0	40 000
	Séminaires de sensibilisation de acteurs nationaux	Unité	8	15 000	120 000	0	0	120 000
	Atelier de renforcement des capacités des réseaux	Unité	1	30 000	30 000	0	0	30 000
	Total séminaires				190 000	0	0	190 000
2.3	Lancement des dialogues nationaux	Unité	5	15 000	75 000	0	0	75 000
2.4	Actualisation des Etats des lieux nationaux							
	Cadre institutionnel et juridique	Unité	8	5 000	40 000	0	0	40 000
	Cadre technique	Unité	8	5 000	40 000	0	0	40 000
	Cadre économique et financier	Unité	8	5 000	40 000	0	0	40 000
	Total états des lieux				120 000	0	0	120 000
2.5	Ateliers nationaux de validation des états des lieux	Unité	8	8 000	64 000	0	0	64 000
2.6	Actualisation de l'état des lieux régional	Unité	pm	0	0	0	0	0
2.7	Atelier de validation de l'état des lieux régional	Unité	1	60 000	60 000	0	0	60 000
2.8	Elaboration des feuilles de route de GIRE	Unité	5	3 000	15 000	0	0	15 000
2.9	Elaboration du PARGIRE	pm	pm	0	0	0	0	0
2.10	Etudes des infrastructures hydrauliques transfrontalières							
	Honoraires du Consultant	Hxmois	2,5	10 000	0	25000	0	25 000
	Per-diem missions diverses	Jours	75	150	0	11250	0	11 250
	Voyages Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, RDC, Congo et Tchad	Unité	5	500	0	2500	0	2 500
	Déplacements internes	Jours	53	20	0	1060	0	1 060
	Reproduction et divers	Forfait	1	1 000	0	1000	0	1 000
	Total étude infrastructures				0	40810	0	40 810
2.11	Atelier de validation du PARGIRE et étude infrastructures	Unité	1	60 000	60 000	0	0	60 000
2.12	Table ronde des bailleurs de fonds	Unité	1	80 000	80 000	0	0	80 000
	Total 2				873 500	40 810	0	914 310
D	Composante 3 : Gestion du projet							
	Ateliers, réunions et formations							
3.1	Ateliers pour l'opérationnalisation du centre	Unité	3	600	1 800	0	0	1 800
	Atelier de lancement du projet	Unité	1	30 000	30 000	0	0	30 000
	Atelier régional de revue à mi-parcours	Unité	1	30 000	30 000	0	0	30 000
	Atelier régional d'évaluation du projet	Unité	1	30 000	30 000	0	0	30 000
	Total ateliers et réunions				91 800	0	0	91 800
3.2	Formation aux règles de procédures BAD	Unité	1	5 000	5 000	0	0	5 000
3.3	Personnel CCGRE							
	Salaire du Coordinateur du centre	Mois	24	4 500	0	0	108 000	108 000
	Salaire du Spécialiste Eau	Mois	24	4 000	0	0	96 000	96 000
	Spécialiste Gestion bases de données	Mois	12	4 000	48 000	0	0	48 000
	Salaire du Responsable admn. et financier (25%)	Mois	6	4000	0	0	24 000	24 000
	Salaire de la Secrétaire	Mois	24	1 200	28 800	0	0	28 800
	Salaire du Chauffeur	Mois	24	500	12 000	0	0	12 000
	Total salaires				88 800	0	228 000	316 800
3.4	Fonctionnement							
	Abonnement internet	Mois	24	150	0	0	3 600	3 600
	Fournitures de bureau et consommables bureautiques	Mois	24	600	0	0	14 400	14 400

Location de bureau	Mois	24	1 500	0	0	36 000	36 000
Eau/Electricité/Téléphone	Mois	24	500	0	0	12 000	12 000
Carburant et entretien véhicule	Mois	24	300	7 200	0	0	7 200
Fonctionnement des points focaux nationaux	Mois	240	300	72 000	0	0	72 000
Total fonctionnement				79 200	0	66 000	145 200
Sous-total 3				264 800	0	294 000	558 800
TOTAL COUT DE BASE				1 323 200	452 810	317 400	2 093 410
Imprévus Physiques et financiers (8%)				106 800	37 190	25 600	169 590
COUT TOTAL DU PROJET (Arrondi)				1 430 000	490 000	343 000	2 263 000

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

ANNEXE 3

Activités	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Approbation du don																											
Signature de l'accord de don																											
Mise en place de l'équipe de démarrage																											
Recrutement des assistants techniques																											
Premier décaissement																											
Atelier de lancement du projet																											
Formation aux règles de procédures de la BAD																											
Voyages d'étude CEDEAO/SADC et autres																											
Réalisation de l'étude institutionnelle																											
Etude de faisabilité du SIE																											
Etude infrastructures hydr. Transfrontalières																											
Atelier de validation étude inst. Et SIE																											
Ateliers pour l'opérationnalisation du centre																											
Mise en place et opérationnalisation du SIE																											
Elaboration du rapport régional annuel																											
Dialogues nationaux																											
Actualisation et validation de l'état des lieux																											
Elaboration des feuilles de routes GIRE																											
Elaboration et validation du PARGIRE																											
Séminaire régional de haut niveau																											
Organisation des séminaires nationaux																											
Atelier renforcement capacités des réseaux																											
Atelier régional de revue à mi-parcours																											
Organisation de la table ronde bailleurs																											
Atelier d'évaluation du projet																											
Supervision du projet																											

**ORGANISATION INSTITUTIONNELLE
ET CAPACITES MANAGERIALES DE LA CEEAC**

1. Statut juridique et institutionnel

La CEEAC est une Communauté Economique Régionale regroupant les Etats de l'Afrique Centrale. Créée en 1983 en exécution du Plan d'Action et de l'Acte final de Lagos (1980), la CEEAC regroupe actuellement dix Etats membres après le retrait du Rwanda. Il s'agit de : l'Angola, le Burundi, la Cameroun, la Centrafrique, le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé & Principe et le Tchad.

La Communauté a pour but, conformément à l'article 4 du Traité qui l'institue, « de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et de mouvement des personnes, en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ».

2. Organisation et gestion

Les Institutions de la Communauté sont:

- la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui est l'organe suprême de la CEEAC ;
- le Conseil des Ministres qui prépare les Décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- la Cour de Justice (non encore opérationnelle);
- le Secrétariat Général qui est l'organe exécutif de la Communauté est dirigé par le Secrétaire Général assisté de trois Secrétaires Généraux Adjointes chargés respectivement des Départements de : (1) l'Intégration humaine, Paix, Sécurité et Stabilité ; (2) l'Intégration Physique, Economique et Monétaire ; et (3) Programmes, Budget Administration et Ressources Humaines.
- la Commission consultative ; et
- les Comités techniques spécialisés.

Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire (DIPEM)

Il a pour attributions la gestion des questions relatives aux transports, à l'énergie, à l'eau, à l'environnement, à l'agriculture, au commerce, aux douanes et à la monnaie.

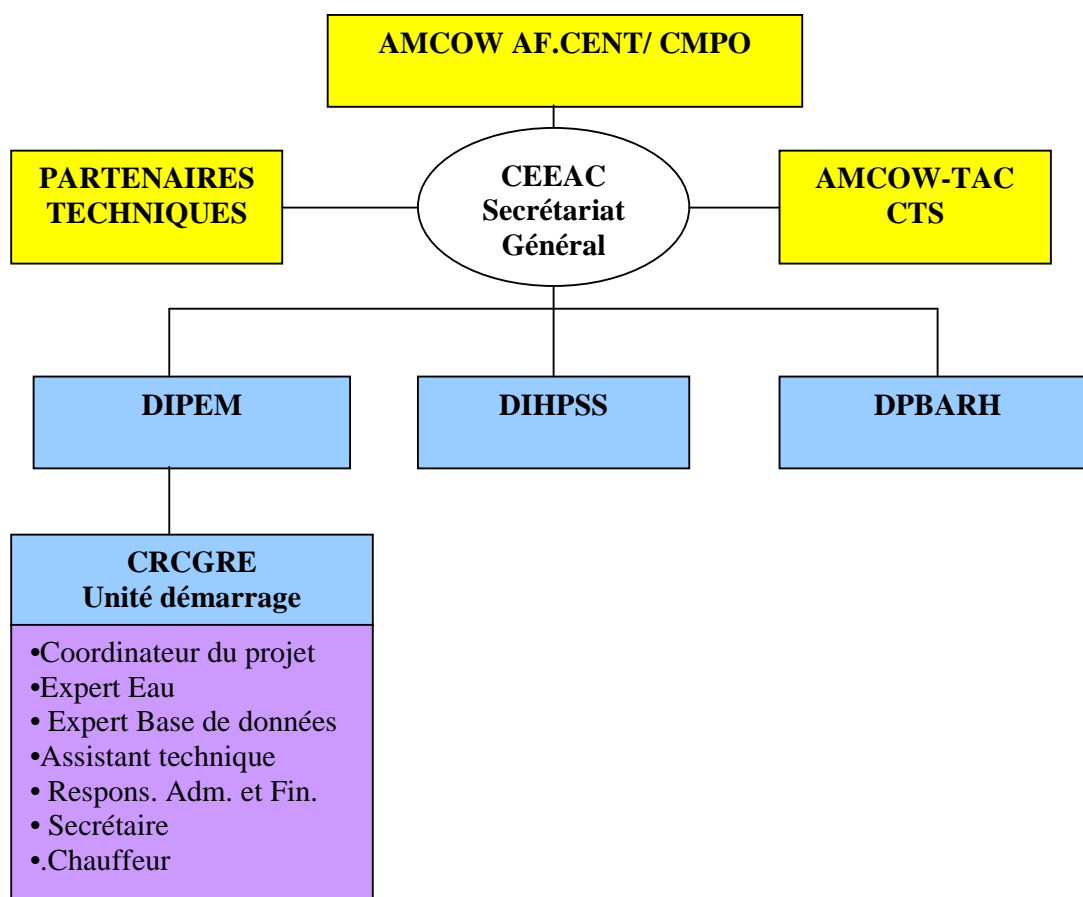
Tandis que la gestion des projets financés par les partenaires au développement, les finances et l'administration relèvent du Département de Programmes, Budget Administration et Ressources Humaines au sein duquel travaillent l'Agent Comptable et le Contrôleur Financier nommés par les Chefs d'Etats et de Gouvernement pour veiller à la bonne gestion des ressources de la Communauté.

La gestion du projet de mise en œuvre de la Politique de l'eau de la CEEAC sera assurée par l'Unité de Démarrage qui sera mise en place au sein de la CEEAC.

3. Problèmes Institutionnels

- Absence de cadres du domaine de l'eau, d'où le recrutement en vue de deux cadres pour combler cette faiblesse ;
- Faible taux de recouvrement des cotisations des Etats membres du fait du non respect des dispositions du mécanisme de financement autonome de la CEEAC par certains Etats ;
- Absence de cadre formel de collaboration entre le Comité Technique de AMCOW et le Secrétariat de la CEEAC ;
- Absence d'initiatives et programmes majeurs dans le domaine de l'eau ;
- Absence de structure chargée de la gestion des ressources en eau formellement établie au sein de la CEEAC ;

4. Organigramme du projet – Phase de démarrage



ANNEXE 5

SITUATION DES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Pays	Angola	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equ.	RCA	RD Congo	Sao T.P.	Tchad
Politique de l'eau										
• Existe	▶	■	▶	▶	▶	○	■	▶	▶	■
• En application	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Prend en compte la GIRE		■					■			■
• Existe pour l'eau et l'assainis.	■	■	■	○	■	○	■	○	■	■
Législation nationale sur l'eau										
• Existe	■	■	■	■	▶	▶	■	▶	▶	■
• En application	○	○	○	○			○			○
• Partiellement appliquée	■	■	■	○			○			○
• Prend en compte la GIRE	○	■	○	■			■			■
Cadre institutionnel										
• Existence d'une administration chargée de la gestion du secteur de l'eau	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
• Existence d'un organe de coordination trans-sectorielle	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
• Coordination trans-sectorielle effective	○	■	○	○	○	○	○	○	○	○
• Séparation claire entre gestion et utilisation des ressources	○	■	○	○	○	○	○	○	○	■
• Existence d'une plate-forme de concertation des acteurs de l'eau	▶	■	■	■	▶	▶	■	■	▶	▶
• Rôle et des responsabilités des	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○

principaux acteurs bien définis										
• Suivi du développement sectoriel effectif	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Ressources humaines suffisantes	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Moyens logistiques suffisants	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Moyens financiers suffisants	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Existence d'une structure de suivi hydrologique	■	■	■	■	■	○	■	■	○	■
• Suivi hydrologique effectif	○	■	○	○	○	○	○	○	○	○
• Existence d'un centre de recherche sur l'eau	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Existence d'un centre de formation sur l'eau	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Implication de la société civile dans le secteur	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Financement du développement sectoriel										
• Budget de fonctionnement suffisant	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
• Fonds national de l'eau prévu dans la loi	■	■	■	■			■			■
• Fonds existe et opérationnel	○	○	○	○			○			○
• Existence d'autres mécanismes autonomes de financement	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○

■ **Oui**

○ **Non**

▶ **En cours / en préparation**

NB : Synthèse effectuée à partir d'informations collectées dans différents rapports



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

**ETUDE INSTITUTIONNELLE POUR LA CREATION DU
CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DE LA
GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE
CENTRALE**

TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES

1. INTRODUCTION

1.1. Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue de la réalisation de l'étude institutionnelle pour la création du Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau en Afrique centrale (CRCGRE).

2. LA JUSTIFICATION DE L'ETUDE

2.1. L'état des lieux adopté à Brazzaville en mai 2006 par les Ministres en charge de l'eau des Etats membres de la CEEAC a mis en exergue les problèmes de gestion des ressources en eau en Afrique centrale d'ordre politique, juridique, institutionnel économique, financier et technique. Le principal problème institutionnel rencontré au niveau régional est l'absence d'un cadre cohérent de gestion des ressources en eau. Cette faiblesse a été comblée en mars 2009 au cours de la réunion des Ministres en charge de l'eau de l'Afrique centrale par l'adoption du Document définissant ledit cadre.

2.2. Aussi, le Secrétariat Général de la CEEAC s'attelle-t-il maintenant à la mise en place des organes de gestion définis dans le document précité. Parmi ces organes, figure le Centre Régional de coordination de la Gestion des Ressources en Eau en Afrique centrale (CRCGRE).

3. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

3.1. L'objectif de l'étude est de doter le Secrétariat Général de la CEEAC d'un document de référence pour la création et l'opérationnalisation du CRCGRE.

4. LE CHAMP DE L'ETUDE

4.1. Les activités à mener dans le cadre de la présente mission consiste essentiellement en l'élaboration du Rapport d'étude institutionnelle pour la création du CRCGRE.

Cette étude abordera les préoccupations suivantes regroupées en quatre parties :

Partie 1 : Contexte

- Description du contexte général de l'Afrique centrale en matière de gestion des ressources en eau et son impact sur le développement socio-économique et l'intégration économique régionale
- Description du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau en Afrique centrale et des rôles et responsabilités des différents organes

Partie 2 : Cadre organisationnel du CRCGRE

- Définition des missions du CRCGRE
- Positionnement du CRCGRE dans l'organigramme de la CEEAC
- Relations avec les structures régionales et nationales intervenant dans le secteur de l'eau
- Matrice des compétences, cartographie des métiers, effectif théorique optimal du Centre et ventilation des effectifs
- Stratégie opérationnelle du Centre

Partie 3 : Financement du fonctionnement et des investissements

- Problématique de financement des Institutions de développement à caractère régional
- Evaluation des besoins en financement
- Stratégies de financement

Partie 4 : Mise en place du centre

- Justification du processus
- Description des différentes phases : Durée et objectifs stratégiques
- Programme de travail provisoire du centre

5. ORGANISATION DU TRAVAIL

5.1. Lieu de déroulement de la mission

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Démarrage (UD) du CRCGRE du Secrétariat Général de la CEEAC et les assistants techniques recrutés dans le cadre du projet de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau. L'essentiel de sa mission se déroulera à Libreville au Gabon.

5.2. Les éléments de méthodologie

5.2.1. L'étude sera réalisée par un Consultant individuel. A cet effet, il est attendu qu'il propose une approche méthodologique claire et concise faisant ressortir les principes de base, les grandes lignes et les résultats attendus de l'étude. L'étude prendra en compte les rapports et documents existants sur ce sujet.

5.2.2. Pour la réalisation de l'étude, le Consultant se basera sur les expériences des autres organisations économiques régionales en matière de coordination de la gestion des ressources en eau. Il s'inspirera particulièrement du cas de l'Afrique de l'ouest où il se rendra en visite de travail. Aussi, il fera apparaître clairement dans son offre le nombre de voyages prévus ainsi que leur destination. Il prendra également en compte les missions et responsabilités des organisations de bassins existantes dans l'espace de la CEEAC.

5.2.3. Dans une étape préliminaire, il passera en revue toute la documentation disponible et fera ressortir clairement dans son offre la méthodologie prévue pour réaliser l'étude. Il fournira dans son offre un calendrier détaillé de ses interventions. Il participera aux concertations nécessaires à l'adoption des résultats des études notamment l'atelier régional de validation de l'étude institutionnelle.

5.3 Contribution de la CEEAC

Le Secrétariat Général de la CEEAC se chargera de :

- la facilitation des contacts avec les autorités concernées des institutions à visiter ;
- la revue périodique de l'avancement de l'étude ;
- la mise à disposition du Consultant de l'aide administrative et logistique nécessaire pour l'exécution de ses prestations (obtention des visas...);
- la mise à disposition du Consultant de toute la documentation disponible ainsi que les données et informations nécessaires.

Le consultant pourra aussi compter en cas de besoin sur la disponibilité de l'ensemble du personnel du Secrétariat Général de la CEEAC.

5.4 Durée de la mission, produits attendus et chronogramme d'exécution

La durée totale de l'étude est de deux mois, soit 50 jours de travail répartis comme suit :

N°	Tâches	Durée (jours)	Délivrables
1	Conceptualisation des TDR	2	Rapport initial
2	Collecte, revue et analyse de la documentation	4	
3	Visite de travail au Burkina Faso	6	Rapport de fin de mission avec leçons apprises et recommandations
4	Etablissement du canevas général de l'étude	2	Canevas de l'étude
	Elaboration du rapport provisoire de l'étude	26	Rapport provisoire en version électronique et en 5 copies
5	Elaboration du rapport final de l'étude	10	Rapport final en version électronique et en 5 copies
	Total	50	

6. LA BASE DE L'ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS

6.1 Totalité des temps consacrés

La totalité des temps consacrés à l'étude par le Consultant est de deux mois (50 jours).

6.2 Les éléments budgétaires

Le coût des prestations sera fixé en fonction des éléments suivants :

- Les honoraires ;
- Les per diems journaliers pour les pays à visiter ;
- Les frais de déplacement pendant la mission ;
- Les diverses dépenses et frais relatifs à la mission.

Les frais de voyage, le déplacement à Libreville, dans les pays membres de la CEEAC et pour d'autres destinations, les per diem, les honoraires, les frais de préparation et de reproduction des rapports sont à la charge du Consultant. Les communications téléphoniques, l'équipement informatique et la reprographie des documents sont également à la charge du Consultant.

6.3 Honoraires

Les honoraires couvriront le salaire du Consultant pendant la mission, y compris les assurances et les bénéfices du Consultant. Les honoraires devront également intégrer l'acquisition ou la location de tous les supports et équipements nécessaires pour la réalisation de la mission (véhicules, équipements de bureau, production des rapports ...).

Le montant et le plan de paiement des honoraires dépendront des termes et conditions du contrat établi entre le Consultant et la CEEAC. Néanmoins, le programme suivant peut servir de base pour les négociations :

Paiement N°	Mois	Evénements	% total honoraires
1	0	Signature de Contrat	30%
2	1	Rapport provisoire d'étude	40%
3	3	Rapport final d'étude	30%

6.4 Perdiem journaliers

Les taux des per diem applicables dans les pays à visiter sont ceux de la BAD.

6.5 Frais de déplacements

Les frais relatifs aux déplacements, autre que les per diems sont constitués par le coûts des billets d'avion et de tout autre moyen de transport à utiliser dans le cadre de la mission ainsi que les taxes aéroportuaires et autres frais qui s'y rapportent.

6.6 Participation à l'atelier régional de validation

La participation à l'atelier régional de validation de l'étude sera financée directement par le Secrétariat Général de la CEEAC au cas où cet atelier ne se tient pas à Libreville au Gabon. Elle ne fera donc pas l'objet de proposition budgétaire par le Consultant.

6.7 Diverses dépenses et frais relatifs à la mission

Pour la proposition des honoraires, le Consultant devra prendre en compte les exigences des TDR et évaluer les coûts de tous les facteurs qui peuvent influencer l'exécution de sa mission. Les équipements et autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la mission, autre que ceux qui sont mentionnés dans la lettre d'invitation à soumissionner devront être indiqués dans l'offre du Consultant accompagnés de notes justificatives.

7. PROFIL DU CONSULTANT

7.1 Langues de travail

La langue de travail sera le français. Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée.

7.2 Compétence et expérience

L'ampleur du travail à accomplir exige pour son exécution des compétences à la fois en gestion des ressources en eau et en développement institutionnel/organisation. Par conséquent, le Consultant devra justifier : i) des connaissances approfondies dans le domaine de gestion des ressources en eau avec une expérience dans le suivi de la gestion des organisations internationales ou régionales, ii) au moins 10 ans d'expérience dans le développement institutionnel et iii) une bonne connaissance de la sous région.

8. DOCUMENTS DISPONIBLES

- Document provisoire de la Politique régionale de l'eau
- Document de cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau
- Etude institutionnelle pour la mise en place d'un organe de coordination de la gestion des ressources en eau en Afrique centrale (version d'Avril 2007)
- Statuts et organigramme de la CEEAC
- Statuts et organigramme du PEAC



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

**ETUDE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME
D'INFORMATION SUR L'EAU AU SECRETARIAT
GENERAL DE LA CEEAC**

TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES

SG CEEAC/FAE

Mai 2009

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue de l'élaboration de l'étude de faisabilité et la mise en place du Système d'Information sur l'Eau SIE au Secrétariat général de la CEEAC.

2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

2.1. L'état des lieux adopté à Brazzaville en mai 2006 par les Ministres en charge de l'eau des Etats membres de la CEEAC a mis en exergue les problèmes de gestion des ressources en eau en Afrique centrale d'ordre politique, juridique, institutionnel économique, financier et techniques. Parmi les problèmes institutionnels rencontrés au niveau régional figure l'absence d'un Système d'Information sur l'Eau (SIE) nécessaire pour la connaissance de la situation du secteur, le suivi et l'évaluation de son développement. Les solutions proposées pour combler cette lacune figurent dans la Politique régionale de l'eau de la CEEAC, notamment dans l'axe stratégique 1 : Création d'un environnement favorable pour une bonne gouvernance de l'eau.

2.2. En effet, dans le Document de politique régionale de l'eau, il est clairement indiqué que la gestion des ressources en eau ne peut se faire que sur la base de données et d'informations fiables (hydrologiques, hydrogéologiques, socio-économiques, etc.) dont la collecte et la gestion nécessitent le développement d'instruments appropriés. Il est donc important d'organiser une campagne de récupération et de reconstitution la documentation perdue par les services nationaux et de constituer une base de données régionale accessible à tous les acteurs de développement et qui s'appuie sur des services nationaux opérationnels.

2.3. Aussi, le Secrétariat Général de la CEEAC s'attelle-t-il maintenant à la mise en place d'un SIE qui constitue un des piliers de sa stratégie de gouvernance de l'eau.

3. OBJECTIFS DU SIEAU

3.1. L'objectif du SIE est de disposer des données et d'informations fiables sur l'état des ressources en eau dans l'espace de la CEEAC, de leurs usages à l'échelle régionale en vue de mettre en place un système de suivi dynamique des ressources en eau et de permettre un échange d'informations.

3.2. Le SIE permettra également de i) mettre en réseau toutes les bases de données régionales existantes, ii) renforcer les échanges d'informations entre les pays et les institutions économiques régionales et iii) favoriser l'exploitation de données ainsi collectées par la mise à disposition des décideurs de rapports régionaux sur le développement des ressources en eau.

4. LE CHAMP DE L'ETUDE

4.1. Objectifs de l'étude

4.1.1. L'étude vise l'évaluation de la faisabilité du SIE et l'identification du système à mettre en place. Le SIE sera formé de jeux de données, de métadonnées et de services ainsi que par l'infrastructure sous-jacente, organisés dans le but de répondre aux besoins des parties intéressées en matière d'information environnementales publiques dans le domaine de l'eau.

4.1.2. Les actions à mener comprendront :

- La réalisation d'un état des lieux en matière de gestion des données et de l'information sur l'eau, y compris les réseaux hydrologiques et climatologiques existants au niveau régional et des pays ;
- L'élaboration d'une étude de faisabilité pour la mise en place du SIE ;
- La description des étapes de mise en place du SIE ;
- La définition des besoins et des modalités de mise en place de la base de données - première étape du processus de création du SIE ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de l'eau en matière de gestion des SIE.

4.2. Phases de l'étude

L'élaboration de l'étude se déroulera en trois (3) phases :

- Phase 1 : Conceptualisation et démarrage de l'étude
- Phase 2 : Elaboration du rapport provisoire de l'étude de faisabilité
- Phase 3 : Présentation et validation des résultats de l'étude

4.2.1 Phase 1 : Conceptualisation des TDR et démarrage de l'étude

4.2.1.1. La conceptualisation consiste en l'examen des TDR en vue d'harmoniser la compréhension des objectifs, des modalités de conduite de l'étude et des résultats attendus. Elle permettra également d'évaluer les besoins en appui divers à apporter au Consultant. Les activités de cette étape seront menées sous forme de séances de travail au siège du Centre régional de Coordination de la Gestion des Ressources en eau (CRCGRE).

4.2.1.2. Au cours de cette phase, des missions de terrain seront organisées auprès des acteurs clés de l'eau de la région, notamment les organisations de bassins et les organisations économiques régionales ainsi que des partenaires au développement concernés par la gestion des ressources en eau et susceptibles de détenir des renseignements et données pertinents sur le secteur. Ces missions auront pour objectifs de :

- Etablir un état des lieux technique, institutionnel et financier en matière de gestion de l'information sur l'eau au niveau régional;
- Evaluer les capacités des acteurs clés régionaux ;
- Identifier les partenaires potentiels du SIE et définir les relations à établir avec d'autres SIE existants dans la région.

4.2.1.3. A l'issue de cette phase, le premier paquet d'informations et données nécessaires pour la rédaction de l'état des lieux sera disponible. Le Consultant produira le Rapport Initial qui contiendra les éléments suivants :

- La structure prévisionnelle du rapport d'étude de faisabilité
- La description détaillée de la méthodologie retenue pour la conduite de la mission
- Le phasage des étapes de l'étude ainsi que leur durée
- L'architecture indicative du SIE

Le rapport initial et les TDR serviront de cadres de référence pour l'exécution de l'étude.

4.2.2. Phase 2 : *Elaboration du rapport provisoire de l'étude de faisabilité*

4.2.2.1. Cette phase est consacrée à l'élaboration du rapport d'étude de faisabilité proprement dit, comprenant un développement du concept de SIE, le phasage de sa mise en œuvre et le budget correspondant à chaque phase. Le rapport traitera les questions suivantes :

- Définition du SIE et de ses principales fonctions ;
- Ressources du SIE - tout ce qui peut être désigné par un Uniform Resource Identifier (URI) : i) la caractérisation des ressources par rapport aux métiers du secteur de l'eau, ii) les données métier, iii) les méta données, iv) les services (services communs, des partenaires et externes) et v) les URI ;
- Acteurs du SIE : i) les usagers, ii) les producteurs de données, iii) les diffuseurs de l'information, iv) le producteur du référentiel, v) le gestionnaire des catalogues (point de vue métier, les données, fonctions, partenaires et utilisateurs du SIIEAU) ;
- Structuration technique du SIE avec notamment i) la configuration du réseau d'échange de données et de collaboration, ii) éléments d'organisation (rôles et responsabilités de chaque intervenant, non subsidiarité et non duplication des activités des partenaires, architecture s'appuyant sur le web, utilisation du SIG, outils standards pour la gestion et l'exploitation des données, utilisation des méta données, langage à utiliser, approche « produits » pour des résultats visibles et concrets ;
- Mise en œuvre du SIE avec définition du phasage des principales composantes ;
- Définition des besoins et des modalités de mise en place de la base de données – première étape du processus de création du SIE ;
- Modalités d'utilisation du SIE, de publication, de mise à jour des données du référentiel, de saisie des données, de diffusion des informations et d'accès aux services ;
- Architecture générale du SIE ;
- Planning prévisionnel de mise en œuvre du SIE avec le détail des activités de la phase de lancement ;
- Estimation du coût des phases ultérieures de mise en œuvre du SIE (après l'appui de la FAE).

4.2.3. Phase 3 : *Présentation et validation des résultats de l'étude*

4.2.3.1. Bien que l'objectif principal de l'étude est de définir et de mettre en place le SIE, la validation des résultats tiendra compte de l'organisation de l'étude c'est-à-dire son phasage. Aussi, elle se fera à l'issue de chaque phase. Les modalités de validation de l'étude sont indiquées dans le tableau ci-après.

Phases	Modalités de validation	Date/période de validation
Phase 1 : Conceptualisation et démarrage de l'étude	Approbation du rapport initial et de l'architecture indicative du SIE par l'UD	0,5 après le lancement de l'étude
Phase 2 : Elaboration du rapport provisoire de l'étude de faisabilité	Atelier de validation du rapport provisoire	2,5 mois après le lancement de l'étude
Phase 3 : Validation du rapport final d'étude de faisabilité	Validation par l'UD	3 mois après le lancement de l'étude

5. ORGANISATION DU TRAVAIL

5.1 Lieu de déroulement de la mission

5.1.1. Le consultant travaillera étroitement avec l'UD à Libreville, principal lieu où se dérouleront ses prestations.

5.2 Méthodologie de l'étude

5.2.1. L'étude sera réalisée par un Consultant de réputation internationale. Le Consultant qui sera retenu mettra en place une équipe d'experts confirmés. A cet effet, le champ d'intervention de chaque membre de l'équipe du Consultant devra être précisé dans la proposition technique en relation avec les domaines couverts par l'étude. En outre, il est attendu du Consultant de proposer une approche méthodologique claire et concise faisant ressortir les principes de base, les principales étapes et les résultats attendus de l'étude.

5.2.2. L'étude prendra en compte l'existant, à savoir : i) les documents officiels fixant les missions et attributions des parties prenantes au SIE, ii) les études organisationnelles menées dans la région en matière de gestion de l'information dans le domaine de l'eau ou les domaines connexes (cas étude de création de l'ADIE), iii) les études en cours de préparation au niveau sous-régional (Système d'information et observatoire des bassins hydrographiques), iv) les résultats des récents développement intervenus dans le secteur de l'eau en Afrique centrale, notamment le processus de GIRE et les textes de base qui le soutiennent (Code de l'eau des pays, directives au niveau des bassins, stratégie et plan d'action de gestion des ressources en eau au niveau des pays et des bassins partagé...), v) les études relatives aux opportunités de développement adoptées par les pays au niveau national et régional et qui sont susceptibles d'influencer le développement futur du SIE (cas des projets de développement transfrontaliers).

5.2.3. L'étude devant être menée avec un maximum de concertation avec les organisations de bassin, le consultant procédera aux visites de ces structures afin d'échanger sur le projet. Le consultant fera apparaître clairement dans son offre le nombre de voyages prévus ainsi que leur destination.

5.2.4. Dans une étape préliminaire, il passera en revue toute la documentation disponible. Le consultant fera ressortir clairement dans son offre la méthodologie prévue pour réaliser l'étude. Il fournira également un calendrier détaillé de ses interventions.

5.2.5. Il rédigera la version finale de l'étude de faisabilité du SIIEAU prenant en compte les commentaires et amendements formulés au cours de l'atelier d'examen et de validation du rapport provisoire.

5.3 Responsabilités des parties concernées

5.3.1 Contribution de la CEEAC

Le Secrétariat Général de la CEEAC se chargera de :

- la facilitation des contacts avec les autorités concernées des institutions à visiter ;
- la revue périodique de l'avancement de l'étude ;

- la mise à disposition du consultant de l'aide administrative et logistique nécessaire pour l'exécution de ses prestations (obtention des visas...);
- la mise à disposition du Consultant de toute la documentation disponible ainsi que les données et informations nécessaires.

Le consultant pourra aussi compter en cas de besoin sur la disponibilité de l'ensemble du personnel du Secrétariat Général de la CEEAC.

5.4 Durée de la mission, produits attendus et chronogramme d'exécution

5.4.1. **La durée totale de l'étude** est de trois (3) mois. La durée de chaque phase est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Phases	Durée indicative
Phase 1 : Conceptualisation et démarrage de l'étude	0,5 mois
Phase 2 : Elaboration du rapport provisoire de l'étude de faisabilité	2,0 mois
Phase 3 : Présentation et validation des résultats de l'étude.	0,5 mois

5.4.2. Produits attendus

Dans le cadre de la mission, le Consultant soumettra les rapports suivants en français :

Phases	Produits
Phase 1 : Conceptualisation et démarrage de l'étude	Rapport initial de conceptualisation : format papier en 5 copies et en fichiers numériques (Word ou PDF)
Phase 2 : Elaboration du rapport provisoire de l'étude de faisabilité	Rapport provisoire d'étude de faisabilité du SIIEAU : format papier en 5 copies et en fichiers numériques (Word ou PDF)
Phase 3 : Présentation et validation des résultats de l'étude.	Rapport final d'étude de faisabilité du SIIEAU : format papier en 5 copies et en fichiers numériques (Word ou PDF)

5.4.3. Chronogramme d'exécution

Période	Mois			
	0	1	2	3
Phase 0 : Signature du contrat de consultation				
Phase 1 : Conceptualisation et démarrage de l'étude				
Phase 2 : Elaboration du rapport provisoire de l'étude de faisabilité				
Phase 3 : Présentation et validation des résultats de l'étude.				

6. LA BASE DE L'ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS

6.1 Totalité des temps consacrés

6.1.1. La totalité des temps consacrés à l'étude par les experts (internationaux et régionaux/nationaux) atteindra environ **11 hommes/mois**

6.2 Les éléments budgétaires

6.2.1. Le coût des prestations sera fixé en fonction des éléments suivants :

- Les honoraires ;
- Les per diem journaliers pour le séjour au Gabon ;
- Les frais de déplacement dans le pays pendant la mission ;
- Les diverses dépenses et frais relatifs à la mission.

6.2.2. Les frais de voyage, le déplacement à Libreville, les per diem, les honoraires, les frais de préparation et de reproduction des rapports ainsi que ceux relatifs à la participation aux divers ateliers et séances de travail sont à la charge du Consultant.

6.2.3. Les frais de collecte de données auprès des acteurs clés régionaux concernées par le projet, les communications téléphoniques, l'équipement informatique et la reprographie des documents sont également à la charge du Consultant.

6.3 Honoraires

6.3.1. Les honoraires couvriront les salaires de tous les Experts utilisés dans le cadre de la mission y compris leurs assurances et les bénéfices du Consultant. Les honoraires devront également intégrer l'acquisition ou la location de tous les supports et équipements nécessaires pour la réalisation de la mission (véhicules, équipements de bureau, production des rapports ...)

6.3.2. Le montant et le plan de paiement des honoraires dépendront des termes et conditions du contrat établi entre le Bureau d'étude et le MMEE du Togo. Néanmoins, le programme suivant peut servir de base pour les négociations :

Paiement N°	Mois	Evénements	Honoraires	%total
1		Signature de Contrat	Montant 1	20%
2		Rapport conceptualisation validé	Montant 2	20%
4		Rapport d'étude provisoire	Montant 4	40%
5		Rapport final	Montant 5	20%

6.4 Perdiem journaliers

6.4.1. Les taux de perdiem applicables dans les pays à visiter sont ceux de la BAD.

6.5 Frais de déplacements

6.5.1. Les frais relatifs aux déplacements, autre que les perdiem sont constitués par le coût des billets d'avion et de tout autre moyen de transport à utiliser dans le cadre de la mission ainsi que les taxes aéroportuaires et autres frais qui s'y rapportent.

6.6 Financement des ateliers de validation de l'étude et de présentation du SIE

6.6.1. L'organisation de cet atelier est financée directement par la FAE par le budget du projet de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau de la CEEAC. Elle ne fera donc pas l'objet de proposition budgétaire par le consultant, à l'exception de sa propre participation, voire son assistance à sa préparation.

6.7 Diverses dépenses et frais relatifs à la mission

6.7.1. Pour la proposition des honoraires, le Consultant devra prendre en compte les exigences des TDR et évaluer les coûts de tous les facteurs qui peuvent influencer l'exécution de sa mission. Les équipements et autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la mission, autre que ceux qui sont mentionnés dans la lettre d'invitation à soumissionner devront être indiqués dans l'offre du Consultant accompagnés de notes justificatives.

6.8 Equipe du Consultant

6.8.1. Il est admis qu'un bureau peut s'associer à un autre et que le même sous-traitant peut faire partie dans plusieurs propositions. Le contrat comportera environ quatorze (11) hommes/mois pour le personnel clé proposé dont quatre (4) hommes/mois pour le Chef de mission et dix (7) hommes/mois pour le personnel clé.

7. PROFIL DU CONSULTANT

7.1. Pour réaliser ces interventions, un Bureau d'études sera recruté par appel d'offres sur la base de ses compétences : références similaires, qualifications et expériences du personnel affecté à l'étude, etc.

7.2. Langues de travail : La langue de travail sera le français. La connaissance de l'anglais, du portugais et de l'espagnol est un atout.

7.3 Compétence et expérience

7.3.1. L'ampleur du travail à accomplir exige pour son exécution la constitution d'une équipe pluridisciplinaire d'Experts. A cet effet, les bureaux d'études peuvent s'organiser en Consortium avec une structure leader. Justifier de la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire capable de traiter toutes les questions techniques relatives à l'exécution de la mission en matière de mise en place et de gestion de systèmes nationaux d'information sur l'eau. Le Consultant doit avoir une expérience importante dans les domaines de compétence requis et avoir réalisé des études de nature et de complexité similaires, dans d'autres pays, bassins hydrographiques ou régions du monde. Il devra mettre en place une équipe d'experts composée au minimum comme suit :

- ✓ un Chef de mission, coordinateur de l'étude : Ingénieur en informatique, hydrologie/hydrogéologie, génie civil, équipement rural ou tout autre domaine connexe, de renommée internationale ayant des connaissances approfondies dans le domaine des ressources en eau avec une expérience dans la mise en place, la gestion des systèmes

- d'information sur l'eau et des réseaux hydrologiques, justifiant de plus de 15 ans d'expérience et une connaissance du secteur de l'eau au Togo ou en Afrique ;
- ✓ un spécialiste en informatique et en Système d'information géographique (SIG) ;
 - ✓ un spécialiste Statisticien/ Economiste ;
 - ✓ un spécialiste en conception des sites web.

7.3.2. Ces experts internationaux/régionaux seront soutenus par des cadres de l'UD et les Assistants techniques recrutés dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau de la CEEAC. Les spécialistes ci-dessus (experts internationaux et régionaux) doivent avoir une expérience professionnelle avérée dans ce genre d'études et au moins 10 ans d'expérience. On note que la liste ci-dessus n'est qu'indicative et que des regroupements, voire des compléments, pourront être proposés pour mener à bien cette étude.

7.3.3. Le Consultant proposera un calendrier d'intervention de chacun des experts, en faisant ressortir clairement les temps passés à son siège et ceux passés sur le terrain ou en mission.

8. DOCUMENTS DISPONIBLES

8.1. La liste indicative des documents disponibles à mettre à la disposition du Consultant par la DGEA est la suivante :

1. Statuts de la CEEAC
2. Document de Politique régionale de la CEEAC
3. Etat des lieux des pays de la CEEA en matière de Gestion des ressources en eau



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES DE L'ASSISTANT TECHNIQUE

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue du recrutement d'un assistant technique spécialiste en gestion des ressources en eau dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau de la CEEAC

2. LA JUSTIFICATION DU PROJET

L'état des lieux adopté à Brazzaville en mai 2006 par les Ministres en charge de l'eau des Etats membres de la CEEAC a mis en exergue plusieurs problèmes d'ordre politique, juridique, institutionnel, économique, financier et technique. Cette situation est accentuée par l'insuffisance des capacités du Secrétariat Général de la CEEAC à promouvoir et mettre en œuvre un Programme cohérent de développement du secteur de l'eau. Cette faiblesse est essentiellement due à l'absence de cadres spécialisés en gestion des ressources en eau.

Les solutions à ces problèmes sont proposées dans la Vision à l'horizon 2025 que la CEEAC s'est dotée, dans le but de faire de l'Afrique centrale, « *un espace de paix et de solidarité, une région économiquement et politiquement unie pour un développement équilibré et auto entretenu où chaque citoyen pourrait circuler librement* » et dans le Document de Politique régionale de l'eau de la CEEAC que les ministres ont approuvé en mars 2009.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le Secrétariat Général de la CEEAC a bénéficié d'un appui financier de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) et de la Facilité pour la Préparation des Projets d'Investissements du NEPAD (IPPF-NEPAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cet appui prévoit entre autre action, la mise en place d'un Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau (CRCGRE) doté d'un système d'Information sur l'Eau (SIE). Afin d'accompagner le processus et de création du SIE et de renforcer les capacités du CRCGRE à gérer ce système, il est prévu de recruter un Assistant technique Spécialiste en Informatique / Gestion des systèmes d'information sur l'eau.

3. TACHES DE L'ASSISTANT TECHNIQUE (AT)

L'AT travaillera dans le CRCGRE et aura pour tâches principales :

- L'assistance technique au Coordinateur de l'Unité de démarrage pour la création du CRCGRE ;
- La préparation et la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités du personnel du Centre en matière de gestion des systèmes d'information sur l'eau ;
- L'intégration du SIE dans le système global d'information de la CEEAC ;
- L'initiation du personnel du Centre à l'utilisation des principaux logiciels de gestion des bases de données et des SIE ;
- La préparation des procédures de gestion et de traitement des données ;

- L'appui technique pour la finalisation des états des lieux nationaux de gestion des ressources en eau ;
- L'appui technique pour la finalisation des feuilles de route de GIRE ;
- L'appui technique pour la finalisation de l'état des lieux régional de GIRE ;
- L'appui technique pour la finalisation du PARGIRE ;
- L'appui technique pour la finalisation de l'étude sur les infrastructures hydrauliques transfrontalières ;
- L'appui technique pour la finalisation du rapport régional sur la gestion et la mise en valeur des ressources en eau.

5.1 LIEU DE DEROULEMENT DE LA MISSION

L'AT travaillera au sein du CRCGRE à Libreville au Gabon. Il sera appelé à se déplacer dans les pays d'Afrique centrale dans le cadre de sa mission. La durée de la mission sera de 22 mois.

4. PROFIL DE L'ASISTANT TECHNIQUE

L'AT devra justifier d'une formation supérieure (BAC +5 minimum) dans le domaine de la gestion / mise en valeur des ressources en eau, de solides connaissances en matière de conception et gestion des Systèmes d'information et des réseaux, d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'eau. de l'eau et de connaissances du fonctionnement des organisations africaines de gestion des ressources en eau.



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

**ELABORATION DU PLAN D'ACTION REGIONAL
DE GIRE DE LA CEEAC
(PARGIRE)**

TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES

SG CEEAC/FAE

Mai 2009

1. INTRODUCTION

1.1. Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue de l'élaboration du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PARGIRE) de la CEEAC, dont la réalisation est appuyée par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) en réponse à la requête adressée par le Secrétariat Général de cette organisation.

2. LA JUSTIFICATION DE L'ETUDE

2.1. L'état des lieux adopté à Brazzaville en mai 2006 par les Ministres en charge de l'eau des Etats membres de la CEEAC a mis en exergue les problèmes de gestion des ressources en eau en Afrique centrale dont les principaux sont les suivants:

- *En matière de Politique de l'eau* : Absence de document officiel de politique de l'eau au niveau sous-régional, au niveau des Organismes des bassins (Lac Tchad, Congo, Niger...) et au niveau de certains pays (Gabon, Guinée Equatoriale et R.D. Congo).
- *En matière de législation et de réglementation* : i) Absence de directives régionales et au niveau des bassins relatives à la gestion ou l'utilisation des ressources en eau et ii) Absence de lois sur l'eau au Gabon, Guinée Equatoriale, R.D. Congo et Sao tomé et Principe;
- *Sur le plan institutionnel, de la formation et de la recherche* : i) Responsabilités des différents usages confiées à plusieurs ministères (Hydraulique, Energie, Environnement, Pêche, Agriculture, Elevage, Industrie, Transports...), ii) Existence de cadres de concertation et de coordination interministériels, généralement peu représentatifs et peu opérationnels (Comités Nationaux de l'Eau, Haut Comité National de l'Environnement), iii) Absence de plateformes de concertation multi-acteurs, interinstitutionnelles et multisectorielles, iv) Absence d'institutions de formation spécialisées dans le domaine de l'eau, v) Absence d'institutions de recherche au niveau sous-régional, existence de centres nationaux (CERGEC au Congo, IGEBU au Burundi, CRH au Cameroun...) et vi) Absence d'institution opérationnelle chargée de la gestion de l'information environnementale. L'Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE) qui est supposée remplir cette mission, n'est pas opérationnelle depuis près d'une décennie.

2.2. Cette situation est accentuée par l'insuffisance des capacités du Secrétariat Général de la CEEAC à promouvoir et mettre en œuvre un Programme cohérent de développement du secteur de l'eau. Cette faiblesse est essentiellement due à l'absence de cadres du domaine de l'eau.

2.3. Les solutions à ces problèmes sont proposées dans la Vision à l'horizon 2025 que la CEEAC s'est dotée, dans le but de faire de l'Afrique centrale, « *un espace de paix et de solidarité, une région économiquement et politiquement unie pour un développement équilibré et auto entretenu où chaque citoyen pourrait circuler librement* ». En effet, conformément à cette Vision, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont adopté en octobre 2007, les trois axes stratégiques d'intervention prioritaires sur lesquels la région concentrera ses efforts à l'horizon 2015. Ces trois axes sont : i) la paix, la sécurité et la stabilité (COPAX), ii) les infrastructures comprenant les transports, l'Energie, l'Eau et les Technologies de l'Information et de la Communication et iii) l'Environnement.

2.4. Pour la mise en œuvre de la composante « Eau » de cette Vision, les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC ont adopté en Octobre 2007 « Une Déclaration sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique Centrale », fixant ainsi les stratégies d'intervention dans ce domaine. Les axes prioritaires ci-après ont été retenus dans le Document de Politique régionale de l'eau élaboré en application de cette directive : i) amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'eau, ii) satisfaction durable des besoins humains fondamentaux et de la sécurité alimentaire, iii) valorisation des ressources en eau pour la production des biens économiques et iv) préservation de l'environnement.

2.5. L'opérationnalisation de la Politique régionale de l'eau s'appuiera sur un ensemble d'instruments parmi lesquels on note le Plan d'Action Régional de GIRE (PARGIRE).

3. LES OBJECTIFS

3.1. Le PARGIRE est un outil de planification des actions prioritaires du secteur de l'eau dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau. Aussi, son objectif est de doter le Secrétariat Général de la CEEAC d'un instrument de gestion qui propose des actions concrètes de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau.

4. LE CHAMP DE L'ETUDE

4.1. Les activités à mener dans le cadre de l'élaboration du PARGIRE comprennent :

- La préparation des dialogues nationaux pour la GIRE
- La supervision de l'élaboration des états des lieux
- La supervision de l'élaboration des feuilles de route de GIRE
- L'élaboration du PARGIRE
- La supervision des actions de renforcement de capacités

Préparation des dialogues nationaux pour la GIRE

4.2. Le consultant assurera la préparation des dialogues nationaux. Compte tenu du fait que des dialogues nationaux ont déjà été organisés dans cinq pays (Burundi, Cameroun, Congo, RCA et Tchad), les activités à mener par le Consultant consisteront essentiellement en la préparation des TDR des dialogues nationaux à organiser dans les autres pays membres de la CEEAC, à savoir : Angola, Gabon, Guinée Equatoriale, R.D.Congo et Sao Tomé et Principe. La facilitation des dialogues sera assurée par le Global Water Partnership Central Africa et le Programme Afrique Centrale et de l'Ouest de l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN-PACO).

Supervision de l'élaboration des états des lieux nationaux

4.3. Des états des lieux sommaires sur la gestion des ressources en eau dans les dix pays membres de la CEEAC et une synthèse régionale avaient été élaborés et approuvés par les Ministres de l'eau en mai 2006. Les Plans d'action de GIRE du Cameroun et du Burundi étant en cours de finalisation, la tâche du Consultant consistera en ce qui suit : i) la préparation des TDR des états des lieux nationaux (questions institutionnelles et juridiques, questions techniques et questions économiques et financiers, ii) l'élaboration de la synthèse régionale de l'état des lieux. Les états des lieux nationaux seront élaborés par des Consultants nationaux.

Leur sélection se fera avec l'appui des Points focaux nationaux et du Comité technique Afrique centrale du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW-TAC AC).

Supervision de l'élaboration des feuilles de route de GIRE

4.4. Les pays suivants disposent déjà des feuilles de route de GIRE : Burundi, Cameroun, Congo, RCA et Tchad. La tâche du consultant consistera en ce qui suit : i) la préparation des TDR pour l'élaboration des feuilles de route pour la GIRE dans les cinq autres pays et ii) la supervision de la préparation des feuilles de route par les consultants nationaux. Leur sélection se fera avec l'appui des Points focaux nationaux et du Comité technique Afrique centrale du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW-TAC AC).

Elaboration du PARGIRE

4.5. L'élaboration du PARGIRE sera entièrement assurée par le Consultant en se basant sur les rapports d'états des lieux et des feuilles de route de GIRE produits par les Consultants nationaux, ainsi que tout autre document et rapport pertinent disponible.

Supervision des actions de renforcement de capacités

4.6. Ces actions comprennent : i) un séminaire régional de haut niveau destinés à sensibiliser les décideurs, les cadres politiques et administratifs sur la GIRE, ii) des séminaires nationaux pour sensibiliser les acteurs de l'eau sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau et iii) un atelier régional de renforcement des capacités des réseaux existants (femmes, jeunes, ONG, parlementaires, populations autochtones, institutions de formation environnementale) en vue de leur implication dans la mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau. L'organisation de ces ateliers et séminaires sera confiée aux organes régionaux de facilitation tels le Global Water Partnership Central Africa (GWP CAF) et le Programme Afrique Centrale et de l'Ouest de l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN-PACO) qui interviennent déjà dans les pays d'Afrique centrale dans le cadre d'appuis multiformes en matière de GIRE et qui disposent de réseaux structurés.

4.7. Le consultant se chargera de la finalisation des TDR des différents ateliers élaborés au préalable par les deux organes de facilitation.

5. ORGANISATION DU TRAVAIL

5.1. Lieu de déroulement de la mission

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Démarrage (UD) du Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau (CRCGRE) du Secrétariat Général de la CEEAC et les assistants techniques recrutés dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau de la CEEAC. L'essentiel de sa mission se déroulera à Libreville au Gabon.

5.2. Les éléments de méthodologie

5.2.1. L'étude sera réalisée par un Consultant individuel de réputation internationale. A cet effet, il est attendu qu'il propose une approche méthodologique claire et concise faisant ressortir les principes de base, les grandes lignes et les résultats attendus de l'étude. L'étude prendra en compte les rapports et documents existants et ceux produits par les Consultants nationaux dans le cadre du projet d'appui à la CEEAC pour la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau.

5.2.2. L'étude devant se faire avec un maximum de concertation avec les principales organisations régionales (économiques, de facilitation et de bassin), le Consultant organisera des

visites de travail auprès de certaines d'entre elles. Dans les pays abritant le siège des organisations retenues, il aura comme interlocuteurs le Responsable de l'administration en charge de la gestion des ressources en eau, le point focal du projet et le Représentant du pays dans le Comité Technique de l'AMCOW Afrique centrale. En tout état de cause, le Consultant devra prendre en compte la nécessité de déplacements dans les pays d'Afrique centrale et d'autres sous-régions. Le consultant fera apparaître clairement dans son offre le nombre de voyages prévus ainsi que leur destination.

5.2.3. Dans une étape préliminaire, il passera en revue toute la documentation disponible et fera ressortir clairement dans son offre la méthodologie prévue pour réaliser l'étude. Il fournira un calendrier détaillé de ses interventions et participera aux concertations nécessaires à l'adoption des résultats des études notamment les ateliers régionaux de validation de l'Etat de lieux régional et du PARGIRE.

5.3 Responsabilités des parties concernées

5.3.1 Contribution des gouvernements de pays membres de la CEEAC

Les Gouvernements se chargeront de :

- la désignation des Points focaux parmi les membres du Comité Technique de AMCOW (AMCOW-TAC) ou les Directeurs en charge de l'eau. Les Points focaux nationaux élargiront leurs contacts à tous les acteurs du secteur de l'eau afin de garantir la diversité de la recherche des renseignements à recueillir.
- la facilitation de l'acquisition de données et informations complémentaires. Les gouvernements mettront tout en œuvre pour faciliter l'acquisition des données et informations complémentaires recherchées par le Consultant.

5.3.2 Contribution de la CEEAC

Le Secrétariat Général de la CEEAC se chargera de :

- la mise en place d'une Unité de Démarrage du CRCGRE chargée du suivi la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau, principal cadre de travail du consultant ;
- la facilitation des contacts avec les autorités concernées dans les pays membres.
- la revue périodique de l'avancement de l'étude ;
- la mise à disposition du consultant de l'aide administrative et logistique nécessaire pour l'exécution de ses prestations (obtention des visas...);
- la mise à disposition du Consultant de toute la documentation disponible ainsi que les données et informations nécessaires.

Le consultant pourra aussi compter en cas de besoin sur la disponibilité de l'ensemble du personnel du Secrétariat Général de la CEEAC.

5.3.3 Durée de la mission, produits attendus et chronogramme d'exécution

La durée totale de l'étude est de 18 mois répartie comme suit :

N°	Tâches	Durée (mois)	Délivrables	Date de réalisation
1	Conceptualisation des TDR	0,25	Rapport initial	M0+0,25
2	Collecte, revue et analyse de la	1,25	-	M0+2

	documentation			
3	Préparation et supervision des dialogues nationaux	2	TDR des feuilles de route et liste des consultants nationaux	M0+3
4	Préparation et supervision des états de lieux nationaux	2	TDR des états de lieux et liste des consultants nationaux	M0+4
	Préparation et supervision de l'élaboration des feuilles de route	1	TDR des feuilles de route et liste des consultants nationaux	M0+6
5	Préparation des TDR des ateliers de renforcement des capacités	1	TDR des ateliers de renforcement des capacités	M0+ 20
6	Elaboration de l'état des lieux régional	4	Rapport de l'état des lieux régional	M0+10
7	Elaboration du PARGIRE	6	Rapport du PARGIRE	M0+17
	Total	18		

6. LA BASE DE L'ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS

6.1 Totalité des temps consacrés

La totalité des temps consacrés à l'étude par le Consultant est de 18 **hommes/mois**

6.2 Les éléments budgétaires

Le coût des prestations sera fixé en fonction des éléments suivants :

- Les honoraires ;
- Les per diems journaliers pour les pays à visiter ;
- Les frais de déplacement pendant la mission ;
- Les diverses dépenses et frais relatifs à la mission.

Les frais de voyage, le déplacement à Libreville, dans les pays membres de la CEEAC et pour d'autres destinations, les per diem, les honoraires, les frais de préparation et de reproduction des rapports sont à la charge du Consultant. Les communications téléphoniques, l'équipement informatique et la reprographie des documents sont également à la charge du Consultant.

Les frais de collecte de données dans les pays membres seront supportés par le budget de fonctionnement des Points focaux nationaux.

6.3 Honoraires

Les honoraires couvriront le salaire du Consultant pendant la mission, y compris les assurances et les bénéfices du Consultant. Les honoraires devront également intégrer l'acquisition ou la location de tous les supports et équipements nécessaires pour la réalisation de la mission (véhicules, équipements de bureau, production des rapports ...).

Le montant et le plan de paiement des honoraires dépendront des termes et conditions du contrat établi entre le Consultant et la CEEAC. Néanmoins, le programme suivant peut servir de base pour les négociations :

Paiement N°	Mois	Evénements	% total honoraires
1	0	Signature de Contrat	20%
2	1	Rapport conceptualisation validé	10%
3	6	TDR état des lieux, TDR feuille de route validés et listes des consultants nationaux validés	20%
4	10	Etat de lieux régional validé	30%
5	17	PARGIRE validé	20%

6.4 Perdiem journaliers

Les taux de perdiem applicables dans les pays à visiter sont ceux de la BAD.

6.5 Frais de déplacements

Les frais relatifs aux déplacements, autre que les per diem sont constitués par les coûts des billets d'avion et de tout autre moyen de transport à utiliser dans le cadre de la mission ainsi que les taxes aéroportuaires et autres frais qui s'y rapportent.

6.6 Financement des ateliers régionaux de validation

La participation aux ateliers régionaux de validation de l'Etat des lieux et du PARGIRE sera financée directement par le Secrétariat Général de la CEEAC au cas où ces ateliers ne se tiennent pas à Libreville au Gabon. Elle ne fera donc pas l'objet de proposition budgétaire par le Consultant.

6.7 Diverses dépenses et frais relatifs à la mission

Pour la proposition des honoraires, le Consultant devra prendre en compte les exigences des TDR et évaluer les coûts de tous les facteurs qui peuvent influencer l'exécution de sa mission. Les équipements et autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la mission, autre que ceux qui sont mentionnés dans la lettre d'invitation à soumissionner devront être indiqués dans l'offre du Consultant accompagnés de notes justificatives.

7. PROFIL DU CONSULTANT

7.1 Langues de travail

La langue de travail sera le français. Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée.

7.2 Compétence et expérience

L'ampleur du travail à accomplir exige pour son exécution des compétences en GIRE. Par conséquent, le Consultant devra justifier : i) des connaissances approfondies dans le domaine des ressources en eau avec une expérience dans l'élaboration des Etats de lieux en matière de gestion des ressources en eau, des feuilles de route de GIRE et des Plans d'action de GIRE à tous les niveaux (région, bassins et pays), ii) au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de l'eau et iii) une connaissance de la sous région;

8. DOCUMENTS DISPONIBLES

- Etats des lieux sommaires de la Gestion des ressources en eau des pays membres de la CEEAC (11 Fiches techniques) ;
- Synthèse régionale de la situation de l'Afrique centrale en matière de gestion des ressources en eau ;
- Etats des lieux de GIRE (Aspects institutionnel, juridique, techniques, économiques et financiers) du Congo, RCA et Tchad ;
- Etats de lieux de la gestion des ressources en eau du Burundi et du Cameroun ;
- Feuilles de route pour la GIRE du Burundi, Cameroun, Congo, RCA et Tchad.